

L'an deux milles cinq, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 11 janvier 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 22
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 22

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2005

Étaient présents les conseillers municipaux :Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeanine BERGA, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI.

Excusés : Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Alain DIJON, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2004 est adopté à l'unanimité.

1. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire entame le débat par les projets définis fin 2002 et présentés aux présidents d'associations, concernant l'Ilôt Grimaldier, la Salle Baudile Lagnel et le complexe multisports qui sont en cours de réalisation pour les uns et d'élaboration pour les autres.

Concernant l'endettement, il précise que, depuis le début du mandat, 3 emprunts ont été réalisés (Place de la Libération, Ilôt Grimaldier, terrain Bouchet) et que 8 seront soldés d'ici la fin du mandat. De nouveaux projets pourront ainsi être étudiés dans les deux ans à venir et d'ici 2008, la municipalité pourra avoir recours à un nouvel emprunt tout en ayant maîtrisé la dette et les hausses d'impôts.

Pour la trésorerie, les factures sont honorées en fin de mois et les dépenses gérées mois par

mois ; la commission des finances a demandé la possibilité d'analyser les dépenses sur deux ou trois ans, afin de suivre les principales évolutions. Pour l'instant, la ligne de trésorerie, arrivée à échéance, n'était pas nécessaire et n'a pas été renouvelée. La commune peut toutefois à tout moment recourir à cette disponibilité.

A l'aide des documents comptables, Monsieur Le Maire présente les recettes en attente, les restes à réaliser puis l'échéancier du complexe multisports. Il explique qu'aucun emprunt supplémentaire ne sera nécessaire si cet échéancier est respecté et si aucun autre investissement n'intervient. Le coût de l'aménagement extérieur et des abords (parking, plateforme...) de la salle de sports est estimé à environ 300 000 € non compris le logement de gardien qui sera présenté lors d'un prochain conseil.

Monsieur Le Maire présente les investissements envisagés:

Dépenses

- ameublement, aménagement et mobilier informatique pour la nouvelle mairie, environ 100 000 €
- achat de divers terrains pour un montant d'environ 265 000 €
- campagne d'enrobés : priorité sera donnée notamment au versant nord du Clos Serein, aux voiries du lotissement Les Lavandes pour lesquelles un report de réalisation avait été accordée pour 18 mois, puis aux chemins les plus détériorés, à concurrence d'environ 85 000 €

Recettes

- vente de terrains pour un montant total de 457 000 €
- subvention ORAC/FISAC : suite aux travaux réalisés place de la Libération, une subvention de 70 000 € nous est due par l'Etat, via un programme de la CCRAD ;
- Z.A. Les Moutouses : d'éventuels excédents permettraient d'augmenter les dépenses pour les enrobés.

Monsieur Le Maire évoque enfin l'augmentation des impôts locaux qui comprennent non seulement ceux au profit de la commune mais aussi ceux de la CCRAD (taxe professionnelle), du département et de la région en font partie. Ces derniers prévoient de fortes augmentations qu'ils justifient par la décentralisation, indiquant que les transferts de charges ne sont pas compensés.

Monsieur TERRIÉ présente au Conseil une décision modificative n°4 comprenant des transferts de comptes pour un montant de 62 600 € en investissement et une augmentation de recettes et de dépenses de fonctionnement de 109 700 € encaissement de subventions complémentaires affectés aux comptes d'entretien et de travaux des bâtiments, matériels et voiries. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette DM4.

2. CCAS

M. ROSELLO rappelle que la mise en place du CCAS est en cours, avec l'élaboration de son règlement intérieur et la composition du Conseil d'Administration en cours de constitution, le tout devant être prêt d'ici février. En effet, le nombre de membres du Conseil d'Administration

a été fixé à 9 dont Monsieur le Maire, 4 élus Conseillers municipaux et 4 représentants d'associations. Il est donc nécessaire de désigner les conseillers municipaux membres du CCAS. La liste proposée par la Commission Sociale est approuvée à la majorité moins quatre abstentions ; elle est composée de :

- Louis ROSELLO - Maryse PACCHIONI
- Yvette POURTIER - Geneviève MARTINI

M. ROSELLO procède à la lecture du budget 2004 du BAS et, afin de préparer le budget du CCAS pour l'année 2005, propose de fixer la participation de la commune à 20 500 € montant identique au budget 2004 du BAS.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé d'attribuer, sur le budget 2004 du BAS, une subvention de 1 300 € afin de contribuer au programme des sorties de l'école primaire pour l'année scolaire en cours. Accord unanime des membres du Conseil.

Par ailleurs, il est nécessaire de transférer 3 137 € entre différents comptes des chapitres 65 "Autres charges de gestion courante" et 011 "Charges à caractère général"; ce transfert s'effectuant dans la limite du budget 2004 prévu.

La décision modificative correspondante est votée à l'unanimité.

3. Schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats obtenus lors de la commission d'ouverture des plis du 29 novembre 2004 :

Mme ODDOZ de la DDAF a examiné les dossiers reçus afin de vérifier la conformité des offres avec le cahier des charges fixé. Elle a présenté un rapport d'analyse aux élus de la commission d'ouverture des plis, le 13 décembre dernier :

SOCIETE: SOCIETE D'INGENIERIE EAU ET ENVIRONNEMENT

- **Prix:** 51 270,00 € H.T. soit: 61 318,92 € TTC
- **Délais:** 9 mois

SOCIETE: APAVE n'a pas répondu

SOCIETE: BURGEAP

- **Prix:** 48 650,00 € H.T. soit 58 185,40 € TTC
- **Délais:** 12 mois

SOCIETE: SOGREAH consultants

- **Prix:** 59 440,00 €H.T. soit 71 090,24 €TTC
- **Délais:** 8 mois

SOCIETE: SAFEGE CETIIS n'a pas répondu

SOCIETE : G 2 C ENVIRONNEMENT

- **Prix:** 48 507,00 €H.T soit 58 014,37 €TTC
- **Délais:** 10 mois

Société	ValeurTechnique	Prix	Délai mois)	Synthèse
SIEE	1	2	2	1
BURGEAP	2	3	4	2
SOGREAH	3	4	1	3
G 2 C ENVIRONNEMENT	4	1	3	4

La DDAF propose de retenir l'offre de SIEE qui est plus appropriée et plus complète techniquement et qui en termes de prix et de délais est satisfaisante. La commission d'ouverture des plis a approuvé cette proposition qui a été retenue par la personne responsable du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix du bureau d'étude SIEE.

4. Voirie

• 4.1. Sortie Bouveyron

Lors du précédent conseil, il a été indiqué que Madame Puydevigne demandait qu'une sortie pour les nouveaux occupants des logements " Bouveyron ", situés à proximité du rond-point du Clos Serein, soit créée sur le chemin de l'Araignée.

La commission des chemins communaux n'est pas favorable à cette demande qui remettrait en cause les aménagements réalisés dans ce secteur, notamment en terme de sécurité des piétons (cheminement, plots et barrières), et créerait une source importante de danger pour les écoliers et leurs familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette à cette demande contraire à la sécurité des piétons mais propose que la visibilité de la sortie existante soit renforcée par un miroir.

• 4.2. Programme enrobés

Monsieur le Maire demande à M. LEONARD d'établir un recensement de tous les chemins à restaurer. Lorsque la liste sera constituée, il sera procédé au choix des priorités par le Conseil Municipal parmi divers travaux : Clos Serein Nord, revêtements au Clos des Plaines, réfection du chemin du Pont des Lièvres, aménagement d'un trottoir prolongeant celui existant route de Saint-Andiol entre le lotissement Saint-André et ceux des Platanes et des Lavandes... A noter

que la commune avait sollicité, auprès de la DDE, l'autorisation de différer de 18 mois la réalisation du revêtement définitif des voies du lotissement Les Lavandes et l'aménagement des trottoirs. Cette dérogation a été acceptée jusqu'au 30 juin 2005.

● 4.3. Circulation

La commission des chemins étudie la circulation chemin des près, chemin de Saint-Jean, chemin des Arènes et rue Fouquet ainsi que le stationnement dans ce secteur.

M. LÉONARD présente les hypothèses envisagées, la commission des routes va travailler sur ces propositions et le résultat sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

5. Questions diverses

“ **Concours externe** : Bruno TERRIE annonce que Julien MARCHAND a été reçu au concours externe " d'agent technique - option espaces verts ". L'ensemble du conseil municipal félicite chaleureusement Julien, actuellement employé jeune aux services techniques.

“ **Révision des listes électorales** : 2 946 votants sont dénombrés sur la commune dont 1444 inscrits dans le Bureau 1 et 1502 dans le Bureau 2.

“ **Cours de musique** : M. et Mme WENNAGEL, à la tête de l'Association (loi 1901) " Musique pour tous " donnent depuis 17 ans des cours de musique sur la commune. Ils bénéficient d'aides de la commune au niveau du matériel et des locaux. Le bureau de cette association composé à ses débuts de seulement 2 personnes va s'élargir, ce qui nécessite une modification de ses statuts.

“ **Taureaux** : 200 à 300 personnes ont été mobilisées pour faire rentrer les taureaux échappés du domaine de Lagoy. Afin de nourrir les bénévoles et les forces de l'ordre intervenant le dimanche midi, rien n'étant prévu par les autorités qui coordonnaient les opérations, Monsieur Le Maire a, dans l'urgence, acheté les quantités nécessaires de nourriture. Il souhaite être dédommagé de ces frais de représentation, seule dépense que la commune aura à supporter de ce fâcheux incident. Le Conseil Municipal vote l'attribution exceptionnelle de frais de représentation à Monsieur le Maire, à l'unanimité moins 1 abstention.

“ **Le Club Taurin** : après avoir reçu le Président et deux membres de l'association, M. TROUSSEL propose, compte tenu de l'importance de cette association pour le village et les jeunes et de son budget, que la commune lui verse une subvention supplémentaire de 5 000 € afin d'équilibrer ce dernier.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité, Pierre PANCIN et André RICARD n'ayant pas participé au vote.

Pierre PANCIN précise que des demandes de subventions régionales et départementales ainsi qu'un rendez-vous avec M. VACHET sont en cours. De nouvelles entreprises susceptibles de sponsoriser le Club Taurin vont être démarchées.

“ **Les Noces d'Or** : plusieurs couples nous ont fait savoir qu'ils ne pourraient pas être présents à la journée organisée pour célébrer les noces d'or le 12 février prochain, c'est pourquoi elle pourrait être repoussée au 1er octobre 2005.

“ **Tribunes** : le permis de construire des tribunes des terrains de foot et rugby a posé quelques difficultés, trouver des maçons aussi... ce qui implique un certain retard dans les travaux qui sont différés en 2005, afin de ne pas perturber les clubs qui ont repris leurs activités.

” **Fête de la Saint-Bonet** : Michel GAVANON, malgré une grosse pression due à l'organisation de la soirée à la Salle des Fête, estime que la situation a été bien gérée. C'est aussi l'avis de Monsieur Le Maire, pourtant inquiet à l'annonce de cette soirée, qui remercie le Président du Comité des Fêtes et toute son équipe.

” **Bassin de rétention** : André RICARD est satisfait de l'avancée des travaux qui en sont au stade du déversoir et qui devraient se terminer en février.

” **Anniversaire** : lors de la distribution des colis de Noël aux personnes âgées, Yvette POURTIER a fait la connaissance de Madame Joséphine BOUHELIER au Clos Serein, qui fêtera son centième anniversaire le 16 mars prochain.

” **Social** : suite à la catastrophe de l'Asie du sud-est, une cellule de crise en collaboration avec l'Union des Maires, s'est mise en place sur la commune qui a récolté uniquement des chèques, en accord avec la Croix Rouge.

” **Sécurité routière** : face aux nombreux accidents graves survenus dernièrement sur la route de la Crau, Hélène REY suggère que la municipalité intervienne auprès des services de la DDE et de la DRT, afin que ce virage dangereux soit sécurisé.

” **Bulletin Municipal** : malgré nos mises en garde suite à une première expérience malheureuse avec la note d'information sur le service de l'eau et de l'assainissement, nous déplorons à nouveau une distribution défectueuse du bulletin municipal ; il faut trouver une autre solution pour la diffusion des informations municipales dans les boites aux lettres, ce service annexe de la poste ne nous donnant pas satisfaction.

” **Témoignage et patrimoine** : un courrier d'invitation à l'Assemblée Générale de l'association a été adressé à M. Le Maire et son Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

[retour](#)

L'an deux milles cinq, le quinze février, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire.

- **Date de la convocation** : 07 février 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 21
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 21

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 FEVRIER 2005

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Jean-Claude CHAMBON.

Excusés : Jeannine BERGA, Fabienne BALOCHE, Franck DELABRE, Alain DIJON, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2005 est adopté à l'unanimité.

1. Ilots Grimaldier : avenants

MLes différents avenants sont nécessités par les modifications techniques imprévues qui accompagnent les travaux de réhabilitation de bâtiments anciens:

LOT 1 : Les travaux supplémentaires sont nécessaires en raison de la nature du sous-sol trouvé en certaines parties du site lors de l'ouverture des fouilles afin de réaliser les fondations. De gros blocs de pierre, provenant sûrement d'anciens socles de remparts, ont été décelés, ce qui nécessite l'ouverture de fosses adaptées, la démolition de certains blocs au brise-roche et la création de fondations béton spécifiques, selon les préconisations du bureau d'études techniques IGC, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre et repris par le bureau de contrôle technique VERITAS, mandaté pour s'assurer de la solidité des ouvrages. Plus-value +

2 971,27 €HT.

Lors du décroulage des enduits, les pierres et moellons mis à nus présentent des qualités de solidité et d'étanchéité très disparates. Ceci nécessite la purge d'une partie des matériaux trouvés sur environ 130 m², le remaillage en moellons des parties détériorées, le ravalement des ouvrages pierres conservés et la création de linteaux béton en remplacement de linteaux bois afin d'assurer une parfaite stabilité des zones reprises. Plus-value + 38 282,67 €HT qui s'accompagne d'une moins-value sur les postes créations et modifications d'ouvertures de - 3 745,58 €HT.

La démolition d'une partie des cloisons de doublage de la façade Est a mis à jour que le mur Nord ne fait plus que 15 cm d'épaisseur dans sa partie Ouest et qu'il y a lieu de renforcer l'appui des poutres selon les préconisations du bureau d'études techniques ainsi que des travaux de confortement complémentaire du bâtiment. Ce constat nécessite la réalisation de poteaux et assises pour les IPE en toiture et les IPE du plancher du 1er étage, l'augmentation du chaînage du bâtiment, des confortements de fissures, la reprise de certaines ouvertures et la réalisation d'un renformis et de contre-cloisons. Plus-value + 11 621,90 €
Ces différentes modifications entraînent l'adaptation de la charpente et de couverture pour une plus-value de + 8 454,02 €HT et une moins-value de -19 358,99 €HT.

LOT 2 : Les différentes modifications du lot 1 conduisent à la rehausse du plafond de la salle des mariages et entraînent l'adaptation de la charpente et de couverture.
Ces modifications de charpente entraînent une adaptation des faux-plafonds envisagés transformés en rampants sous panne entre ferme restant apparente, la modification des isolants et l'habillage du puits de lumière en béton armé sur ossature, pour une plus-value de + 8 668,20 €HT.

LOT 5 : Les différentes modifications du lot 1 conduisent à la rehausse du plafond de la salle des mariages et entraînent l'adaptation de la charpente et de couverture.
Le système de chauffage/climatisation de cette pièce était prévu par l'intermédiaire d'unités de traitement de l'air incluses dans le faux-plafond. La rehausse du plafond ne permet plus d'encadrer le matériel prévu dont les côtes seraient trop importantes. Le système de chauffage/climatisation prévu pour cette salle est remplacé par quatre ventilateurs-convecteurs et leurs réseaux qui doivent être repris, pour une plus-value de + 13 938,78 €HT et une moins-value correspondant à la suppression du matériel de chauffage/climatisation initialement pressenti de - 6 660 €HT.

LOT 7 : Le carrelage fourni par le maître d'ouvrage est en grés cérame poli, ceci nécessite une pose plus délicate avec des joints serrés.
Ces modifications représentent une plus-value de + 1 746,86 €HT.

LOT 10 : Les différentes modifications du lot 1 conduisent à la rehausse du plafond de la salle des mariages et entraînent l'adaptation de la charpente et de couverture.
Ces modifications de charpente entraînent une adaptation de la toiture terrasse de la cage d'ascenseur qui sert de lien entre le bâtiment Nord modifié et le bâtiment Sud, pour une plus-value de + 2 215,20 €HT et une moins-value de 1 300 €HT.

LOT 12 : Cet avenant représente une diminution du marché de 11 193 €HT, 13 386,82 €TTC, soit - 23,29 % dus à des modifications de matériaux demandés par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, car l'îlot Grimaldier se trouve dans le périmètre de protection de l'église Saint-Maxime, bâtiment inscrit.

Le ton des menuiseries aluminium doit être laqué, ce qui représente une plus value de 2 605 € HT et Monsieur l'architecte des bâtiments de France a demandé que les ensembles des entrées Sud et Ouest soient réalisées en fer forgé et non en aluminium représentant une moins-value sur le lot aluminium de 13 798 € HT.

La commission d'ouverture des plis, réunie le 14 février 2005, a donné un avis favorable après examen de ces différents avenants et le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le carrelage en grés cérame poli sera posé à partir de la semaine prochaine. L'installation du chauffage/climatisation est faite pour la partie " bâtiment Sud = administration ". La vérification de l'éclairage et de l'intensité lumineuse des luminaires proposés est en cours par le bureau d'étude des fluides. Le plafond de la salle des mariages a été légèrement abaissé de façon à apparaître entre les poutres car c'est plus esthétique. Une visite du chantier est organisée pour le **Conseil Municipal le samedi 18 février à 11 heures 30.**

2. Affaires sociales

- vente de terrains pour un montant total de 457 000 €
- subvention ORAC/FISAC : suite aux travaux réalisés place de la Libération, une subvention de 70 000 € nous est due par l'Etat, via un programme de la CCRAD ;
- Z.A. Les Moutouses : d'éventuels excédents permettraient d'augmenter les dépenses pour les enrobés.

Monsieur Le Maire évoque enfin l'augmentation des impôts locaux qui comprennent non seulement ceux au profit de la commune mais aussi ceux de la CCRAD (taxe professionnelle), du département et de la région en font partie. Ces derniers prévoient de fortes augmentations qu'ils justifient par la décentralisation, indiquant que les transferts de charges ne sont pas compensés.

Monsieur TERRIÉ présente au Conseil une décision modificative n°4 comprenant des transferts de comptes pour un montant de 62 600 € en investissement et une augmentation de recettes et de dépenses de fonctionnement de 109 700 € encaissement de subventions complémentaires affectés aux comptes d'entretien et de travaux des bâtiments, matériels et voiries. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette DM4.

2. CCAS

• 2.1. CCAS

Lors de la création du Centre Communal d'Action Sociale, le nombre de membres du Conseil d'Administration a été fixé à 9 dont Monsieur le Maire, 4 élus Conseillers Municipaux et 4 représentants des associations intervenant dans le domaine de la famille, des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'aide sociale et de santé.

Monsieur ROSELLO fait état des membres proposés par chacune des associations:

- U.D.A.F. : Madame Geneviève BOUCHET (médecin à la retraite);
- Club du 3ème âge : Madame Suzanne PROVENCIO (présidente du club local);
- La Chrysalide : Madame Marthe METAIRIE (mère d'un enfant handicapé);
- La Croix Rouge : Monsieur Vincent LESCAUT qui a suivi les dossiers inondations et tsunami en partenariat avec la Mairie.

Il précise que Corinne DELABRE sera attachée au secrétariat du CCAS et que le Conseil d'Administration a obligation de se réunir au moins une fois par trimestre.

Monsieur le Maire et Marc TROUSSEL, à la lecture du montant des aides versées, envisagent la possibilité d'augmenter la participation de la commune, votée lors du dernier Conseil Municipal pour 20 500 € afin de travailler sereinement sans devoir négocier de nouveaux crédits au fur et à mesure des besoins.



2.2. Journée de solidarité personnes âgées

Le gouvernement a institué une journée travaillée qui précédemment était fériée afin de financer des actions de solidarité envers les personnes âgées. Il a proposé de retenir comme date de cette journée le lundi de pentecôte en laissant toutefois la possibilité de fixer une autre journée.

Le lundi de pentecôte étant travaillé dans les écoles, le personnel des écoles et du restaurant scolaire, ainsi que celui de la crèche afin d'accueillir les enfants dont les parents vont travailler ce jour là, sera mobilisé. Aussi, afin de ne pas créer de dissension entre le personnel qui aurait un jour de travail imposé et celui qui pourrait le fixer à une autre date ou supprimer un jour d'ARTT, il est proposé de retenir le lundi de pentecôte comme journée de solidarité pour l'ensemble du personnel municipal, c'est-à-dire pour cette année, le lundi 16 mai.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité, moins une abstention.

3. Affaires financières



3.1. Admissions en non valeur

Monsieur le Percepteur sollicite l'admission en non valeur de différentes sommes irrécouvrables. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, ces admissions en non valeur pour un montant cumulé de 1 783,74 €



3.2. Demande de subvention

Un groupe d'élèves de la Maison familiale Rurale de Beauchamp sollicite une aide de 180 € afin de réaliser un projet d'utilité sociale dans le cadre de leur parcours scolaire. Ils envisagent de réaliser une sortie de l'école primaire d'Eyragues au zoo de la Barben.

Il est proposé de ne pas donner suite à cette demande, d'autant que ce projet ne peut pas être considéré comme étant d'utilité sociale.

Marc TROUSSEL précise que des projets sociaux ont notamment été réalisés, par les élèves de la Maison Familiale Rurale de Beauchamp en partenariat avec certaines Maisons de Retraite Publique.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de savoir si une suite favorable doit toujours être donnée à ces demandes, même si elles émanent des enfants du village. Pour cette dernière demande il rappelle que beaucoup d'aides sont déjà accordées à l'école de Beauchamp, dont prochainement l'assainissement, et que pour leur projet d'utilité sociale, il aurait peut-être été plus judicieux que les élèves se rapprochent des personnes âgées du village ou autres...

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

4. Questions diverses



4.1. Transfert de la Mairie

- Une rencontre avec Messieurs REYNES et PECOUT est prévue en mars, pour définir les modalités de location de la mairie actuelle.

- Les responsables du CDG 13 ont, pour leur part, rendez-vous avec le Maire pour étudier la location d'une partie des locaux par la médecine du travail, locaux qu'elle utilise actuellement.

Monsieur DUQUESNE, président de l'association des ADMR, avait demandé un local à la municipalité en septembre 2003. Monsieur le Maire lui avait indiqué qu'il lui ferait une proposition dans les prochains mois. Aussi, une location ou une vente de la conciergerie pour un montant de 137 200 € (900 000,00 F) a été faite à l'ADMR. Ses représentants sont venus récemment visiter les locaux et ont transmis un courrier selon lequel l'ADMR serait intéressée par une acquisition au prix de 125 000 € (soit 820 000 F) plus les frais de notaire; la commune s'engageant à réaliser quelques travaux d'adaptation du logement. Monsieur le Maire précise que si cette transaction s'effectue, la construction d'un local gardien, près du complexe de salles multisports, pourra être envisagée.

- **4.2. Compromis d'achat**

Un courrier a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet afin de pouvoir procéder à une modification simplifiée du POS. Une réponse favorable ayant été reçue, Marc TROUSSEL a rencontré Madame Simone JULLIAN afin de lui proposer l'acquisition de 3 375 m² par la commune à proximité de 13 555 m², propriété communale; zone actuellement en NC. Un compromis pourrait être conclu sur la base de 30,48 €/m² (200 F). L'avis du service des domaines a été sollicité.

● 4.3. Cimetière

M. et Mme Jean-Pierre CUGIER souhaitent acquérir une concession au cimetière, la dernière disponible. De plus, une famille a proposé d'en vendre une à la commune qui n'a jamais été utilisée, pour un montant de 1 500,00 €. Bruno TERRIE indique qu'une réunion, concernant l'extension du cimetière, doit avoir lieu, le lendemain, en Mairie avec les services de la DDASS afin de tenter de débloquer la procédure d'agrandissement.

● Divers

- **Taxe de stationnement** : Monsieur le Maire indique qu'il proposera au prochain conseil municipal, une augmentation de la taxe de stationnement qui, à l'heure actuelle, n'est pas assez dissuasive : de nombreux garages et remises du centre étant transformés en logements sans stationnement.

- **Tourisme** : Ghislaine HUMBLET mentionne que, le 3 avril prochain, les chemins de Provence Prestige seront présents à la journée du terroir organisée à Beauchamp.

- **Bassin de rétention** : André RICARD précise que les travaux se terminent.

- **Référendum** : Pierre PANCIN s'inquiète de la date qui sera fixée pour cette consultation, car cela risque de bloquer au niveau des salles au cas où la date tomberait le dimanche de la St Eloi.

- **Compostage** : Louis CHAUVET fait la présentation du compostage et donne le résultat de sa propre expérience. Le composteur est un cadre de bois d'un mètre cube. Il doit être rempli d'ordures ménagères fermentescibles, d'herbes et de tontes, de branchettes et de tous les détritiques putrescibles. Il faut parfois l'humidifier et le remuer tous les 15 jours. Il faut environ 6 mois pour obtenir du compost utilisable. Il ne dégage pas d'odeur, n'attire que quelques mouches. Entre le tri et le compostage, le volume de déchets mis à la collecte a ainsi diminué de moitié.

- **Cueillette des olives... suite** : M. CHAUVET indique que l'huile a été remise à la Maison de Retraite et que Monsieur ROSSI a offert une cinquantaine de petites bouteilles aux résidents.

- **Garderie** : M. ROSELLO précise que 35 enfants ont été accueillis la première semaine, 25 la seconde. On prépare le centre aéré de l'été.

- **Bulletin municipal** : suite à une mauvaise distribution, Monsieur le Maire a adressé un courrier de mécontentement à la société commerciale qui assure la diffusion pour le compte de La Poste. Il précise qu'il ne sera plus fait appel à ce service compte tenu de son coût élevé et du manque de sérieux.

- **Festival de danses folkloriques** : Yvette POURTIER précise la reprise de contact fin février - début mars avec La Capouliero de Martigues afin d'effectuer la programmation des spectacles.

- **Anniversaire** : Monsieur le Maire, accompagné d'Yvette POURTIER s'est rendu au domicile de Madame Joséphine BOUHELIER dont on fêtera les 100 ans le 16 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé

[retour](#)

L'an deux mil cinq, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 23 mars 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 24
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 24

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2005 Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT. **Excusés** : Jeannine BERGA, Alain DIJON, Jean-Claude CHAMBON. .

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène Rey est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2005 est adopté à l'unanimité.

1. Affaires financières

1.1. CA 2004 et Budgets primitifs 2005

Monsieur le Maire présente les Comptes administratifs 2004 des budgets annexes de la collectivité et commente les documents adressés aux conseillers municipaux.

+ CA 2004 EAU

Le compte administratif 2004 de l'eau se solde par un excédent de 129 330,62 € de fonctionnement correspondant à 188 932,81 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le

remboursement des emprunts par le fermier; pour 59 602,19 € de dépenses : intérêts des emprunts et dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat négatif de 18 838,17 € 59 266,68 € de recettes pour 78 104,85 € de dépenses, dont le remboursement des emprunts.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. M. TROUSSEL, premier adjoint, soumet l'adoption du CA 2004 du budget de l'eau au vote des conseillers : 23 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'eau, conforme au CA voté.

+ CA 2004 ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2004 de l'assainissement se solde par un excédent de 28 735,91 € de fonctionnement correspondant à 52 249,24 € de recettes, issues de deux recettes principales : les taxes de branchement et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 23 513,33 € de dépenses : intérêts des emprunts et dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 161 753,20 € 225 966,44 € de recettes issues pour moitié de l'excédent antérieur; pour 64 213,24 € de dépenses, dont le remboursement des emprunts.

Il est fait état que cet excédent permettra de financer une partie des obligations de mises aux normes de l'assainissement collectif ou individuel qui doivent intervenir d'ici fin 2005 dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement, actuellement en cours. Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. M. TROUSSEL, premier adjoint, soumet l'adoption du CA 2004 du budget de l'assainissement au vote des conseillers : 23 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'assainissement, conforme au CA voté.

+ CA 2004 ACTION SOCIALE

Le compte administratif 2004 du budget d'action sociale se solde par un excédent de fonctionnement de 40,29 € Les dépenses se sont élevées à 20 482,80 € dont 11 687,91 € d'aides alimentaires (colis de Noël du 3ème âge, bons alimentaires pour public en difficulté ...), des aides pour des animations de solidarité (personnes âgées, résidence Pierre Vigne ...) et des subventions, 3 255 € pour les écoles et les personnes âgées.

Les recettes se sont élevées à 20 523,09 € correspondant à l'aide du budget communal.

M. ROSELLO, adjoint en charge de l'action sociale, précise que ce budget

est le dernier du BAS qui a désormais cédé sa place au CCAS à compter de 2005.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. M. TROUSSEL, premier adjoint, soumet l'adoption du CA 2004 du budget d'action sociale au vote des conseillers : 23 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget d'action sociale, conforme au CA voté.

+ CA 2004 LOTISSEMENT

Le compte administratif 2004 du budget lotissement se solde par un résultat de fonctionnement nul. Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées à 6 781,60 €

Les recettes se sont élevées à 20 523,09 € correspondant à l'aide du budget communal.

La section d'investissement présente un résultat négatif de 6 781,60 €

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. M. TROUSSEL, premier adjoint, soumet l'adoption du CA 2004 du budget lotissement au vote des conseillers : 23 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget lotissement, conforme au CA voté.

Suite à l'adoption de ces quatre comptes administratifs, Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2004 de la collectivité.

+ BP 2005 EAU

Le budget primitif 2005 de l'eau s'équilibre à 176 500 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 120 000 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'eau potable. En recettes, la surtaxe d'eau, instituée en 2003, est inscrite pour une année complète pour 70 000 €

La section d'investissement s'équilibre à 161 880 € permettant de dégager un montant de 54 841,83 € pour effectuer les travaux et les études d'adaptation du réseau et acquérir une pompe estimée à 12 500 € Ces opérations sont financées essentiellement l'excédent de 2004.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2005 de l'eau au vote des conseillers : 24 voix pour.

+ BP 2005 ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2005 de l'assainissement s'équilibre à 85 000 € de

dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 55 100 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 261 400 € permettant de dégager un montant de 173 100 € pour effectuer des travaux financés par les excédents de 2004.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2005 de l'assainissement au vote des conseillers : 24 voix pour.

+ BP 2005 LOTISSEMENT

Le budget primitif 2004 des lotissements s'équilibre à 510 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement qui permettront de viabiliser les lotissements d'activité des Moutouses III et IV et s'équilibrera par la vente des lots.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2005 des lotissements au vote des conseillers : 24 voix pour.

+ BP 2005 - BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal primitif 2005 de la collectivité s'équilibre à 3 633 300 € de dépenses et de recettes de fonctionnement, en très légère diminution par rapport à l'année précédente. Monsieur le Maire indique qu'il ne propose pas de hausse des impôts locaux afin de ne pas alourdir la charge des contribuables eyraguais déjà soumis aux fortes hausses votées par le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône. Il souhaite également que soit mis en place dans les prochains mois un suivi détaillé des principaux achats de la commune et que soit renforcée la mise en concurrence des fournisseurs.

La section d'investissement s'équilibre à 2 088 500 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires : la fin de la réhabilitation de l'îlot Grimaldier (100 K€), achat de terrains (265 K€), aménagement du complexe multisports (800 K€), 4 dossiers de proximité (90 K€), acquisition de matériel (130 K€), éclairage public (20 K€), programme d'enrobés (85 K€) et divers travaux (75 K€). Ces programmes sont financés par des subventions, le FCTVA, la vente de terrains et de l'autofinancement proposé à hauteur de 175 K€.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2005 - Budget principal de la commune au vote des conseillers : 24 voix pour.

1.2. Subventions

Une ligne de crédits de 142 000 € est inscrite au BP 2005 sur le compte

subventions aux associations.

Le tableau d'affectation des subventions par association est présenté par M. TROUSSEL, et le Conseil Municipal vote à l'unanimité (-3 présidents qui ne participent pas au vote) le montant des subventions proposées suivant l'avis de la commission municipale qui s'est réuni le 23 mars 2005.

1.3. Ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie de 300 000 € a été négociée auprès de différents établissements bancaires.

L'offre la plus avantageuse a été faite par la Caisse d'Epargne avec un taux indexé sur l'EONIA plus une marge de 0,20 %. Les frais de dossier se montent à 300 €. Elle est conclue pour une durée d'un an avec une facturation des intérêts mensuelle.

Cette ligne de trésorerie sera mobilisée par l'intermédiaire d'une procédure internet.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de ce contrat d'ouverture de crédits.

1.4. Prix de vente du terrain de la ZI Les Moutouses

Avec le lotissement d'activités des Moutouses 3 et 4, la commune dispose de 29 143 m² de terrains commercialisables. 13 339 m² sont pré-commercialisés et 15 804 m² restent disponibles.

Le coût d'acquisition des terrains s'est élevé à 70 000 € et la viabilité a été estimée par le maître d'œuvre de l'opération, M. PITRAT, à 405 000 € HT, soit un projet total, y compris études et divers et imprévus de 505 000 € HT. Une recette de 217 341,36 € HT est déjà obtenue avec les terrains pré-commercialisés. Le prix de vente actuel est de 18,30 € HT le m². Il convient donc d'actualiser le prix de vente en fonction des coûts estimés d'aménagement de la zone.

A titre d'information, la CCRAD vient de fixer le prix de commercialisation de la zone d'activités de Saint-Andiol à 45 € HT le m². Différentes hypothèses de variation du prix sont soumises aux conseillers.

Le prix retenu pour la commercialisation des lots restant disponibles à la vente est de 24,90 € HT le m². L'enveloppe attendue pour les 15 804 m² qui restent à commercialiser est chiffrée à 393 475 €

1.5. Redevance de raccordement à l'assainissement

Pour le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques il peut être décidé par la commune de

percevoir une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal (article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et articles L1331-1 et L1331-8 du Code de la Santé Publique).

Depuis, le 1er février 1999, la participation demandée est fixée à 762,25 € Il est proposé d'augmenter cette redevance à compter des permis de construire et des déclarations de raccordement déposés à partir du 1er avril 2005 et d'établir le nouveau montant à 1 220 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation de la redevance à la date et au tarif proposés.

1.6. Taxe pour non réalisation de stationnement

Considérant la nécessité d'avoir un nombre de places de stationnement suffisant sur la commune et la nécessité pour celle-ci de se doter de ressources complémentaires pour construire éventuellement des parcs publics, le Conseil Municipal en date du 7 février 1995 avait institué une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Toutefois, cette disposition, prévue par le code de l'urbanisme pour les communes dotées d'un POS, n'est pas assez dissuasive. Aussi, le Conseil Municipal, en avril 2004, à l'unanimité, a décidé de porter, à compter du 1er mai 2004, la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement à un montant de 7 500 €a place.

De nombreux garages et remises continuent à disparaître et sont transformés en petits logements occasionnant de grandes difficultés de parking. Il paraît nécessaire de réévaluer à nouveau la taxe pour non réalisation de stationnement. Le montant maximum fixé par la loi SRU est de 13 710,94 €par emplacement manquant. Il est proposé de porter le montant de la taxe à 9 150 €

M. CHAUVET souhaite connaître le détail des participations déjà versées. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de porter le montant de la taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement à 9 150 €

1.7. Tarif de la garderie des petites vacances

Le tarif de la garderie municipale pour les petites vacances (février, Pâques, etc.) n'a pas été délibéré et se trouve fixé à 31 €par semaine et par enfant, depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif de la garderie municipale qui s'appliquera aux vacances scolaires, hors période estivale, à compter du 1er avril 2005.

1.8. Cotisation au Pays d'Arles

Le Pays d'Arles a fixé la participation 2004 des communes adhérentes à 0,46 € par habitant afin de poursuivre deux objectifs majeurs :

- la définition des statuts du Syndicat Mixte Fermé qui portera les démarches Pays et SCOT;
- l'élaboration du premier Contrat de Pays.

Le nombre d'habitants retenus pour Eyragues est de 3 941 soit une participation de la commune de 1 812,86 € Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce montant, identique à celui versé au titre de l'année 2003.

1.9. Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Afin de procéder au renouvellement programmé des véhicules municipaux, il est proposé d'acquérir un utilitaire pour les services techniques en remplacement de l'express.

3 concessionnaires ont été consultés : Renault, Citroën et Peugeot.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'offre de Citroën pour l'achat d'un Berlingo 19 D au prix TTC de 12 834,56 €

Monsieur le Maire rappelle que le corbillard a été vendu.

2. Affaires administratives

2.1. Contrats MTM - Avenant n°1

La société MTM assure la maintenance de l'éclairage public sur Eyragues par contrat signé en février 2004. Cet établissement a fusionné avec la société IDEX & Cie dont le siège est à Boulogne-Billancourt.

Le Conseil autorise à l'unanimité le transfert des droits et obligations de MTM attachés à ce contrat de maintenance au profit d'IDEX & Cie.

2.2. Modifications du tableau des effectifs du personnel communal

Du fait de leurs liens de parenté avec des agents concernés, 2 élus ne participent ni au débat, ni au vote de ce point de l'ordre du jour.

En raison de la réussite à différents concours et promotion interne d'agents titulaires de la collectivité et de leur inscription sur les listes d'aptitude correspondantes, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

Un débat s'instaure quant au changement de grades des agents ayant réussis des concours. Il est rappelé qu'aucune obligation n'est faite à la collectivité de nommer un agent déjà titulaire sur un nouveau grade même s'il a réussi à un concours. Ceci a été expliqué au personnel lors des

réunions annuelles et rappelé à chaque agent lors de son inscription au concours. La nomination sur un nouveau grade ne doit pas être systématique mais doit correspondre aux besoins définis par la collectivité et doivent être prises en considération les modifications qui seraient apportées à l'organigramme. Il est également rappelé que le bénéfice d'un concours est d'une année, renouvelable une année supplémentaire et que les agents peuvent valider leur concours auprès d'autres collectivités. Il est donc décidé par 21 voix pour et 1 abstention de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

CREATION SUPPRESSION DATE D'EFFET

Poste de rédacteur Adjoint administratif principal 1er avril 2005

Agent technique Agent d'entretien qualifié 1er avril 2005

Il convient également de modifier le régime indemnitaire de la collectivité afin de l'ouvrir aux nouveaux grades qui n'existaient pas jusqu'alors dans l'organisation municipale.

A noter que 2 autres agents ont réussi le concours d'agent technique. Mais actuellement en contrats aidés, il est proposé de revoir leur situation administrative à l'issue des contrats en cours.

3. Etudes et travaux

3.1. Schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'étude du schéma directeur d'assainissement est en cours et prévoit :

- le diagnostic du réseau d'assainissement : des points de mesure des débits ont été choisis après repérage du réseau d'assainissement. Ainsi le bureau d'études SIEE effectue différentes investigations sur le réseau d'assainissement et pluvial. C'est pourquoi l'on peut observer des équipes et des véhicules de la SIEE qui stationnent à proximité de bouches et plaques d'assainissement afin de réaliser les sondages nécessaires. Certaines mesures seront également réalisées de nuit et lors de fortes précipitations ;
- un bilan de l'assainissement individuel : un questionnaire (voir document joint), accompagné d'un courrier explicatif, a été adressé à chaque propriétaire dont l'immeuble n'est pas relié au réseau d'assainissement collectif.

3.2. Opération façade - Centre ancien

Dans le cadre de l'aide à la réfection des façades des immeubles du centre ancien et des audits-conseils effectués par le Pact-Arim auprès des propriétaires, il convient de s'interroger sur la provenance des artisans chargés de la réalisation des travaux et dont l'activité bénéficie des aides communales.

Depuis 2002, sur 23 dossiers, ont été sollicités: 11 entreprises d'Eyragues, 5 artisans installés sur d'autres communes de la CCRAD et 7 sociétés extérieures.

Monsieur le Maire propose que soient faits des courriers aux propriétaires pour les inciter à faire travailler les artisans de la commune et aux artisans pour les mobiliser davantage.

Cette proposition requiert l'unanimité des suffrages.

3.3. Complexe multisports

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de vérification avant envoi. La procédure de choix des entreprises proposée est celle de l'appel d'offres restreint (article 60 du Code des marchés) : sélection des candidats après 22 jours, envoi du dossier de consultation et choix des offres 22 jours plus tard.

Il convient de déterminer le nombre de candidats admis à présenter une offre : habituellement 10 (nombre minimum autorisé : 5).

De plus, les dossiers de consultations sont relativement imposants. Les frais de reprographie pour le dossier de l'Îlot Grimaldier se sont élevés à 67,45 €TTC l'unité. Il convient de fixer ou non une participation des entreprises aux frais de reproduction des pièces du marché.

Le coût du projet, y compris aménagements extérieurs pour 200 000 € et honoraires, études et frais divers, s'élève à 1 568 000 €HT. Une demande de Dotation Globale d'Équipement a été déposée au titre de l'année 2004 et a été acceptée au taux de 20,09 % pour une première tranche correspondant au seul lot gros œuvre (466 600 €). Comme convenu avec la Sous-Préfecture une seconde tranche doit être instruite au titre de la DGE 2005. Un dossier nous a été redemandé pour le montant de l'opération qui n'avait pas été retenu en 2004, soit 1 101 400 €. Une délibération a été prise pour obtenir cette subvention.

Pour le dossier de consultation des entreprises, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la procédure de l'appel d'offre restreint avec 10 candidats admis à présenter une offre, mais ne donne pas une suite favorable à la participation des entreprises aux frais de reproduction des pièces du

marché qui resteront gratuites.

3.4. Mission Locale Delta

Michel GAVANON présente l'activité de La Mission Locale Delta qui intervient sur le territoire de la CCRAD et accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou diplômés, avec un accompagnement et des solutions personnalisées. Son objectif est de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes :

- en les aidant à construire et accompagner leurs parcours d'insertion ;
- en développant le partenariat local au service des jeunes.

Les solutions d'emploi ne sont pertinentes et efficaces que si le jeune surmonte ses difficultés, aussi les missions locales ont pour approche de diagnostiquer ses besoins et d'apporter des réponses multiples : santé, social, logement, citoyenneté ...

Le nombre de jeunes accueillis à Châteaurenard est passé de 277 en 2000 à 847 en 2004. Les entretiens individuels ont progressé durant la même période de 428 à 1789 et le nombre de contacts de 716 à 4906.

86 jeunes d'Eyragues ont été accueillis dont 29 pour un premier accueil. Le fond d'aide aux jeunes a permis d'aider 3 dossiers de formation pour un montant de 2 300 € et des crédits mobilité ont été accordés à 7 dossiers pour une somme de 1 342 €

Monsieur le Maire souhaite se renseigner sur l'adhésion ou non des autres communes de la CCRAD et une suite sera donnée lors d'un prochain Conseil.

3.5. Bien présumé vacant

M. MISON Hervé sollicite auprès des services fiscaux l'acquisition de la parcelle BR 119, quartier des Pouchons d'une superficie de 8 a 67 ca. La direction des Impôts a informé M. MISON que les biens présumés vacants et sans maître appartiennent aux communes, depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Toutefois, ce bien est attribué à M. GENIN Jean sur la matrice cadastrale, sans connaissance de l'origine de cette propriété, ni présence d'acte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un courrier à M. MISON afin qu'il révise sa proposition à la hausse.

3.6. Travaux divers

Un point est fait en séance sur les dossiers d'investissement en cours :

- bassin de rétention : André RICARD informe que la fin du chantier est

proche ; les vannes sont en cours d'installation et les essais vont suivre.
- Îlot Grimaldier : les travaux se poursuivent dans les délais.

4. Questions diverses

“ Opération "J'aime le sport" : elle se déroulera le dimanche 5 juin 2005, à l'initiative d'associations sportives eyraguaises et avec le concours de Denis MARIETTE.

“ Tourisme : Ghislaine HUMBLET présente les 3 nouveaux guides 2005 et annonce une randonnée pédestre pour le 16 avril.

Christiane MISTRAL ajoute que la commission a reçu, en présence de Bruno TERRIÉ et Marc BALLEROY, le CDT 13 pour le panneau de signalisation touristique de l'église, qui devrait être installé sur le rond-point de la déviation, côté cabinet dentaire.

“ Environnement : Patrick DELAIR informe que les vasques vont être emmenées chez l'Univers du Géranium pour être garnies.

“ Festival de danses folkloriques : il aura lieu cette année le samedi 30 et le dimanche 31 juillet.

“ Restaurant scolaire : Louis ROSELLO informe que les services d'EDF interviendront le 11 avril pour mettre en service l'alimentation électrique du nouveau four.

“ Commission communication : Hélène REY suggère l'élaboration d'un bulletin municipal " Edition Spéciale Nouvelle Mairie " qui sortirait en septembre.

“ Courrier : Monsieur le Maire fait lecture des courriers de remerciements reçus de la Croix Rouge, de la Maison Familiale et Rurale de Beauchamp, de Monsieur Lucien PALIX, du Téléthon, de l'association " J'aime le Sport ", et la sécurité durant les fêtes locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

[retour](#)

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil cinq, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 04 mai 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 20
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 20

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

10 mai 2005 Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Patrick DELAIR, Jeanine BERGA, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Jean-Louis LEONARD, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT. **Excusés** : Michel GAVANON, André RICARD, Geneviève MARTINI, Franck DELABRE, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène Rey est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2005 est adopté à l'unanimité.

1. Tarifs, contrats et conventions

1.1. Mission SPS - Bassin de rétention

La mission de la coordination sécurité et protection de la santé concernant les travaux du bassin de rétention a été confiée, en novembre 2004, au cabinet JL Expertise à Saint-Andiol pour un montant de 1 181,65 €TTC. La mission était prévue pour une durée de travaux de 2 mois. Un avenant pour une phase de réalisation supplémentaire de 2 mois, a donc été

transmise par JL Expertise pour un montant de 760 € HT, soit 908,96 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le montant total de la mission.

Une visite sur le site avec Messieurs MIRANDOL et DELORME a permis de constater les derniers ajustements à effectuer afin de réceptionner le chantier notamment l'ouverture des vannes dont le volant doit être changé et la vérification des côtes de la digue. La fin du chantier d'ici 15 jours nous permettra de demander le versement des subventions accordées.

Hélène REY demande où en est l'aménagement de la sortie du chemin Lagnel ; Monsieur le Maire précise que le carrefour va être amélioré avec un refuge central pour mieux tourner en sécurité vers le chemin des prés.

1.2. Indexations eau - assainissement

Les contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement prévoient des coefficients de révision applicables à la rémunération du fermier d'avril 2005 à mars 2006 :

- facturation eau = coefficient de réévaluation = 1,0205
- dotation aux renouvellements eau = 1,0387
- facturation assainissement = 1,0213
- dotation aux renouvellements assainissement = 1,0387

Tarifs	Bases	A partir du 1/04/2005
Prime fixe semestrielle eau	7,50 €	7,65 €
Mètre cube eau	0,500 €	0,510 €
Compteur eau	5 500 €	5 712,66 €
Branchement eau	8 000 €	8 309,32 €
Electromécanique eau	3 500 €	3 635,33 €
Réseaux eau	7 000 €	7 270,65 €
Prime fixe semestrielle assainissement	10,00 €	10,21 €
M3 assainissement pour raccordés	0,320 €	0,327 €
Forfait m3 assainissement pour non raccordés	38,40 €	39,22 €
Equipement assainissement	3 550 €	3 687,26 €
Branchement assainissement	5 000 €	5 193,32 €

Le Conseil Municipal prend note des coefficients de révision et des tarifs appliqués à compter du 1er avril 2005 conformément aux contrats de délégation de services publics.

1.3. Surtaxe assainissement

Afin de financer les travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement collectif et le schéma directeur d'assainissement, la commune a institué, lors de sa séance du 11 mai 2004, une surtaxe d'assainissement fixée à 0,14 € par mètre cube d'eau consommé.

Toutefois, la surtaxe n'a pas été définie pour les abonnés au réseau d'assainissement mais qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable. Ces abonnés sont facturés pour le traitement de l'eau par l'intermédiaire d'un forfait calculé sur une consommation annuelle de 120 m³. La surtaxe pourrait également être appliquée selon ces modalités soit 120 m³ x 0,14 € = 16,80 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'institution d'une surtaxe d'assainissement forfaitaire de 16,80 € pour les abonnés du service de l'assainissement collectif non raccordés au réseau d'eau potable.

1.4. Numérisation du cadastre

La Communauté de Communes Rhône - Alpilles - Durance a négocié une convention avec la direction générale des impôts afin de permettre la numérisation du plan cadastral des communes membres. L'objectif est de doter la CCRAD d'un Système d'Informations Géographiques (SIG).

La convention d'une durée de 5 ans permet de disposer des données cartographiques et littérales du cadastre (fiche des propriétaires, propriétés bâties ou non bâties, voies et lieux-dits). La CCRAD prendra en charge 20 % du coût estimé à 55 633 € HT, soit une participation de 13 308 € HT. La mise à jour est incluse dans cette convention.

Différents partenaires autres qu'institutionnels pourront s'associer à cette convention moyennant une participation financière qui leur permettra d'accéder aux données de cette base cadastrale : SAFER, gestionnaires des réseaux ...

Le Conseil Municipal approuve cette convention et donne délégation au Président de La CCRAD pour la signer au titre des communes membres.

1.5. Tarifs du CLSH 2005

La commission communale propose de fixer les tarifs de l'été 2005 pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement qui se déroulera à Beauchamp du 4 juillet au 12 août :

- enfant de la commune : 50 € par semaine (avant 48 €)

- enfant de communes extérieures : 58 € par semaine (avant 56 €)

Monsieur ROSELLO indique qu'après plusieurs années de stabilité cette augmentation permet d'ajuster les prix. Le Conseil Municipal adopte les tarifs du Centre aéré municipal qui s'appliqueront à compter du 1er juillet 2005.

Le Conseil autorise la location du domaine de Beauchamp fixée, comme en 2004, à 3 295 € TTC.

1.6. Cotisation au SICAS

La contribution communale annuelle au SICAS est calculée en fonction des surfaces irriguées à partir du canal, de la population et du potentiel fiscal communal.

La participation de la commune pour 2005 est fixée à 2 487 € pour une contribution totale des communes membres de 56 144 €

Monsieur le Maire précise qu'il y a de moins en moins d'irrigants, donc moins de financements. La partie Est de la commune serait dépourvue d'eau si nous ne pouvions avoir recours au canal.

Le Conseil Municipal adopte la participation communale à l'unanimité.

1.7. Reprise du véhicule des services techniques

Monsieur le Maire indique qu'il ne participe pas à ce point de l'ordre du jour compte tenu de son lien de parenté avec l'intéressé.

Suite à l'acquisition d'un utilitaire Citroën Berlingo afin de remplacer l'express des services techniques, M. Alex GILLES, employé municipal, propose d'acheter ce véhicule au prix de 1 000 € correspondant au montant de la reprise proposée par le garage Citroën.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette vente à M. Alex GILLES.

1.8. Subvention

Une aide exceptionnelle est sollicitée par la section danse folklorique de l'ASVE afin de permettre à de jeunes eyraguaises de représenter la commune lors de la fête soutenant le port de costumes traditionnels provençaux, qui se déroulera aux Saintes-Maries-de-la-Mer, le 31 juillet 2005. Cette fête a été créée par Frédéric MISTRAL en 1904.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € pour permettre le déroulement de cette journée.

Il est précisé que ce groupe participera à l'inauguration de la Mairie.

1.9. Ligne de trésorerie

M. TROUSSEL précise que l'on a beaucoup de dépenses à honorer et des rentrées qui tardent un peu. Deux établissements bancaires ont été consultés pour une ligne de trésorerie supplémentaire de 300 000 €
Il fait part des propositions reçues : la seule différence réside dans les frais de dossiers qui diffèrent selon les banques. Il est donc décidé de procéder à l'augmentation de la ligne de trésorerie déjà ouverte auprès de la Caisse d'Épargne et gérée par Internet.

Le Conseil autorise à l'unanimité la signature d'un avenant de 300 000 € au contrat d'ouverture de crédits conclu en mars avec la Caisse d'Épargne.

2. Affaires juridiques

2.1. Contentieux rue de Lodi

Un contentieux de voisinage oppose sur des questions de construction et de passage Messieurs FLEURANT-DEVILLERS et QUINTANA, domiciliés rue de Lodi. Ils ne veulent pas se rencontrer, mais dans l'hypothèse où la commune serait consultée sur des questions d'urbanisme, Monsieur le Maire a demandé à la Police Municipale de faire un état des deux propriétés sur les 15 dernières années. Celui-ci a révélé des constructions non déclarées. Les deux parties seront reçues en Mairie afin de trouver un terrain d'entente et à défaut, Monsieur le Maire sera contraint de faire respecter les règles d'urbanisme en vigueur.

2.2. Assignation appel en cause

M. Marius NOWAK assigne ses riverains et la commune à comparaître au Tribunal de Grande Instance au sujet d'un droit de passage, lieu-dit la Garde section BW. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à désigner Maître SAYN URPAR pour défendre la collectivité auprès du Tribunal d'Instance.

3. Personnel

3.1. Conducteur du car

Olivier POLIZZI remplace Louis SICARD en retraite depuis le 1er mai. M. POLIZZI a été classé conducteur spécialisé 2ème niveau sur le poste laissé vacant par Louis SICARD en 2004 lors de sa nomination au grade

de Chef de garage.

Il convient donc de supprimer le poste d'agent d'entretien qu'occupait M. POLIZZI et celui de Chef de garage de M. SICARD.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la suppression de ces deux postes.

3.2. Mission temporaire

A l'approche de la saison estivale et festive, la manipulation des barrières devient une lourde contrainte car elle s'effectue avec de moins en moins de bénévoles. Michel GAVANON envisage de faire confectionner des barrières-portail qui resteraient en place tout l'été.

Ayant contacté l'entreprise REY qui ne peut donner suite à notre demande, Monsieur le Maire souhaite proposer une mission de 1 mois et demi, éventuellement renouvelable si satisfaction est donnée, à M. Thomas BRUN qui a un CAP de ferronnier et qui serait encadré par Michel GAVANON et Pierre PANCIN pour la réalisation de ces barrières métalliques.

Le Conseil Municipal approuve cette solution à l'unanimité.

3.3. Police municipale

Laurent BOINOT, gardien de police municipale, a fait part de son recrutement par la commune de La Tremblade Ronce-les-Bains, en Charente maritime. La mutation est fixée au 1er août 2005, correspondant au délai maximal de préavis applicable en pareille situation.

Il convient de pourvoir au remplacement de cet agent à qui l'on demandera de solder très rapidement ses congés pour être disponible au début de l'été.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soit engagée une procédure de recrutement.

4. Projets en cours

4.1. Modification simplifiée du POS

Monsieur le Maire expose les objectifs de la révision simplifiée du POS qui est de rendre constructibles des terrains communaux, limitrophes de zones bâties. Cette modification ne concerne que des terrains appartenant à la commune et permettra de réaliser une partie des logements sociaux demandés ainsi que l'installation de jeunes eyraguais. De plus une zone actuellement constructible pourrait être reclassée en zone ND en raison de

son intérêt environnemental. Toutefois, un tel changement de destination des sols est ensuite difficilement réversible.

M. RANDOULET, urbaniste, a été sollicité afin d'accompagner la commune dans la démarche de modification simplifiée de son POS. M. RANDOULET fera un état des lieux des potentialités de la commune en matière de constructibilité et réalisera les concertations, enquêtes et dossiers nécessaires à la révision simplifiée du P.O.S. Cette prestation est proposée pour un montant forfaitaire de 6 500 €HT, soit 7 774 €TTC.

Accord unanime des membres du Conseil.

Par ailleurs, le service des domaines, interrogé sur la valeur des parcelles devant servir d'emprise à l'accueil de logements sociaux, a fait savoir que la valeur de ces biens n'atteignait pas le seuil de consultation obligatoire.

Un simple avis a été transmis à titre officieux estimant à 12 €/m² la valeur de ces parcelles classées en zone NC.

4.2. Logement municipal

On attendait l'estimation des domaines pour le logement de la conciergerie de l'actuelle Mairie avant de signer le compromis de vente avec l'Association de l'ADMR d'Eyragues. Les locaux ont été estimés à 130 000 € HT et jugés en bon état général d'entretien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre le bâtiment au prix convenu de 129 000 € et étudiera l'éventualité d'une demande de cautionnement présentée par l'ADMR locale.

4.3. Complexe multisports

Le Conseil Municipal est informé que la consultation des entreprises a été adressée à la publication le 28 avril dernier. Les entreprises ont jusqu'au 25 mai pour faire acte de candidature pour cet appel d'offres restreint.

4.4. Îlot Grimaldier

Les travaux de l'îlot se poursuivent par les finitions du bâtiment Sud et la réhabilitation de la partie Nord. Ceux de l'aménagement extérieur viennent de débiter.

Un effort est demandé à toutes les entreprises afin qu'elles terminent en juin. Marc TROUSSEL précise que les peintures sont en cours, que la salle du Conseil et les bureaux administratifs sont terminés et que le choix des teintes pour le hall d'entrée et la salle des mariages n'est pas encore arrêté : des essais sont réalisés. Une visite est organisée le lendemain à 18 heures pour les Conseillers qui le souhaitent.

Patrick DELAIR donne des explications sur les aménagements extérieurs :

Côté Sud

Ø implantation du cheminement qui sera réalisé avec des pierres de pont tranchées (impasse des morts et entrée bâtiment sud)

Ø le muret sera refait et gagnera 1 mètre à 1,50 mètre sur le trottoir de l'avenue du Général De Gaulle

Ø décoration des espaces libres s'effectuera avec des plantes d'ornement plutôt basses pour ne pas cacher la façade

Ø l'éclairage comprendra 3 lampadaires dans l'impasse des morts et 4 projecteurs en façade. Le tout sera branché sur l'éclairage public.

Ø implantation d'une petite fontaine

Côté Nord

Ø réfection du muret sera effectuée par l'Entreprise Nicola

Ø déplacement du portail actuellement face à l'Abrivado vers Lanteaume

Ø réalisation d'une terrasse devant l'accès aux bureaux de la Police Municipale et à celui de la CGA

Ø le cyprès sera conservé et mis en valeur par quelques éclairages

L'inauguration de la nouvelle Mairie aura lieu le vendredi 8 juillet prochain à 17 H 30 et sera suivie d'une journée portes ouvertes le samedi 9 juillet.

5. Questions diverses

5.1. PPR argiles

Monsieur TERRIÉ rend compte d'une réunion tenue en Préfecture le 12 avril dernier et du dossier de plan de prévention des risques (PPR) des mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait/gonflement des argiles.

Une étude, menée sur l'ensemble du département, a permis de cartographier les sols argileux, d'en définir la nature et les caractéristiques, de déterminer leur aptitude au retrait et au gonflement. De plus ont été répertoriés tous les sinistres causés à des habitations liés à ce phénomène. A partir de ces données une carte départementale des susceptibilités de gonflement et de l'aléa argile a été établie.

Un zonage réglementaire est proposé, accompagné d'un règlement qui détermine les dispositions applicables selon les zones. La classification

s'effectue en 3 zones : inexistance de risque, zone faiblement à moyennement exposée et zone fortement exposée.

La commune d'Eyragues est classée en totalité dans la deuxième zone (faible à moyen) ce qui nécessitera quelques adaptations des futures constructions. Il est toutefois constaté que seule la partie Est de la commune est implantée sur une formation argileuse susceptible de gonflements-retraits et que les sinistres enregistrés n'ont été recensés qu'au Clos Serein. Une demande de restriction de la zone à la partie Est de la commune pourrait être demandée.

Cependant la procédure est gérée à l'échelon départemental. Elle comprendra la prescription du plan en juin 2005, la mise à enquête publique en septembre pour une durée d'un trimestre, un rapport du commissaire enquêteur début 2006, l'avis du conseil municipal sur le dossier éventuellement modifié et enfin l'approbation du plan par le Préfet. La demande de révision du zonage sur Eyragues pourra être effectuée durant la phase de l'enquête publique.

+ Madame Suzanne PROVENCIO, Présidente du Roudelet, remercie la municipalité pour l'octroi de la subvention accordée à l'association des personnes âgées.

Les membres du Conseil Municipal accompagnés leur conjoint sont invités au cinquantième anniversaire du Club du Roudelet.

+ Opération nez rouge : l'association "Opération Nez Rouge" de Tarascon a pour objectif de sensibiliser les jeunes et les fêtards à ne pas prendre le volant quand ils ont bu. Elle propose donc d'intervenir lors des différentes festivités par une action de sensibilisation (stand, jeux, tests...) et par un service de rapatriement pour les conducteurs volontaires ayant bu. Le coût de l'opération s'élève pour la commune intéressée à 2 000 € pour la durée de la fête.

Michel GAVANON étant absent, ce point tout comme celui de la mission locale, seront réinscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil.

+ Chemin de la Gardy : faible pression d'eau

Plusieurs demandes de permis ayant été déposées, Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires en présence de Monsieur Dominique BOUSSUGE de la SOGEDO et a indiqué que la commune envisage le maillage mais que celui-ci est différé de quelques mois et devrait être réalisé en 2006. Pour une réalisation dans l'immédiat, le financement des travaux incomberait aux propriétaires.

+ Monsieur MISON intéressé par l'achat de la parcelle BR 119 indique qu'il

est prêt à réviser son offre au vu d'une estimation du service des domaines.

+ Remerciements de la Maison Familiale et Rurale de Beauchamp pour la contribution municipale à la fête du chien et du chat ; de l'Association Témoignages et Patrimoine pour la mise à disposition du musée et de l'Espace Culturel Eyraguais pour l'octroi de la subvention communale annuelle.

· Tourisme : le magazine de la CCRAD annonce le déroulement de la fête des plantes rares à Verquières et Saint-Andiol. Un article est également consacré à la maréchalerie et à Guillaume MISTRAL. Est également évoqué le transfert du siège de la CCRAD.

Un groupe de 26 personnes accompagnées par Christiane MISTRAL et Odile POUJOL a effectué le circuit de la graine à l'assiette, tandis que les randonnées pédestres des deux samedis précédents ont été annulées pour cause de pluie.

Le dossier de réalisation d'un panneau de signalisation touristique recto-verso présentant une photo de l'église Saint-Maxime, en aspect sépia, ainsi que l'installation de 2 flèches directionnelles indiquant le monument a été revu avec les services touristiques du Conseil Général. Le coût de l'ensemble est estimé à 9 043,84 €H.T. et une subvention du Conseil Général 13 au taux de 80 % est sollicitée.

· Environnement : Patrick DELAIR informe que le SMICTTOM a mis en place des composteurs. La commune, favorable à cette action a reçu une trentaine de demandes.

· Platanes : Jean-Louis LEONARD : La Société EUROP'ELAGAGE intervient cette semaine.

· Sécurité : Madeleine JULLIAN : prochaine réunion le 7 juin.

· Club Taurin : Pierre PANCIN fait un tour d'horizon des comptes rendus de la presse locale concernant les courses.

Il remercie les municipalités pour les travaux d'aménagement des arènes : gradins, sanitaires, vestiaires, infirmerie, toril, salle de réunions...

Il propose également de faire visiter les arènes d'Eyragues.

· Festival de danses folkloriques : Yvette POURTIER précise qu'une

réunion a eu lieu vendredi afin de remercier les hébergeants pour les groupes folkloriques. D'autres personnes qui souhaitent accueillir des groupes peuvent contacter le comité d'organisation ou la Mairie.

- Bulletin municipal : Hélène REY annonce qu'un bulletin municipal pourrait être édité en septembre afin de présenter la nouvelle Mairie.

- Défilé du 8 mai : Monsieur le Maire déplore l'absence de musique lors du défilé, alors que des enfants de l'école et des résidents de la Maison de Retraite étaient présents dans le cadre des échanges intergénérationnels entre ces deux organismes. Cette absence serait due à une scission de l'association de musique.

- Inauguration de la nouvelle Mairie : une réunion des conseillers municipaux est prévue le 23 mai pour l'organisation et la mise en place de la journée d'inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

[retour](#)

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil cinq, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 8 juin 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 22
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 22

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2005 Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeanine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.

Excusés : Fabienne BALOCHE, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Alain DIJON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène Rey est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mai 2005 est adopté à l'unanimité.

1. Affaires financières

1.1. CA 2004

Le compte administratif 2004 de la commune d'Eyragues se solde par un excédent de fonctionnement de 259 121,09 € (dépenses = 3 384 443,32 €

recettes = 3 643 564,41 € et un résultat d'investissement de - 95 993,67 €
(dépenses = 2 158 224,84 € recettes = 2 062 231,17 €

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2004 est voté à l'unanimité pour la section fonctionnement et la section investissement.

Monsieur le Maire rejoint la séance et remercie le conseil.

1.2. Subvention Olympique Eyraguais

L'association Olympique Eyraguais sollicite un soutien financier exceptionnel auprès de la commune.

Marc TROUSSEL explique que l'association avait recruté un emploi jeune dont le contrat a pris fin le 30.06.2003. Suite à la démission du salarié, le CNASEA qui verse les aides de l'état d'avance, réclame le remboursement du trop perçu d'un montant de 1 327 € somme qui correspond à 1/5ème de la subvention annuelle municipale.

Michel GAVANON souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'une erreur du trésorier.

Compte tenu du montant réclamé assez conséquent pour l'O.E., il est proposé au Conseil Municipal de voter une aide exceptionnelle, proposition étayée par Monsieur le Maire qui souligne l'importance du club qui compte 13 équipes réunissant pas moins de 205 jeunes.

L'aide exceptionnelle sollicitée est votée par 21 voix pour et une abstention.

1.3. Subvention voyage scolaire

La commune a donné son accord pour participer au financement de la sortie scolaire des classes de CM2 de l'école primaire. Le voyage, qui a duré 3 jours fin mai dernier, a permis à une cinquantaine d'élèves de découvrir la cité de l'espace à Toulouse et de travailler sur les sciences et la technologie.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement de la subvention à l'école primaire pour un montant de 3 000 €

1.4. Tarifs de la crèche

La CAF, principal partenaire financier de la crèche La Cabriole, au vu des résultats des premières années de mise en place de la PSU (Prestation de Service Unique), demande aux différents établissements d'accueil de procéder à des ajustements de leur fonctionnement.

La PSU est une prestation, versée par la CAF à chaque crèche, en fonction

de la capacité d'accueil de la structure, de sa fréquentation et d'un prix horaire national. Le versement de cette prestation s'effectue par anticipation et un réajustement s'effectue l'année suivante en fonction des coûts réels et du nombre d'actes dispensés par la crèche. La participation de la CAF en 2005 est attendue à hauteur de 98 000 €

Le principe de facturation, par l'intermédiaire d'un contrat annualisé avec les familles, est maintenu. Mais, afin de simplifier la gestion des crèches qui comme Eyragues s'appuient sur le besoin réel (au quart d'heure près) des familles, la CAF demande que des forfaits soient institués.

En prenant en compte les durées actuellement souscrites par les familles, il est proposé de retenir pour l'accueil régulier (sachant que la plupart des autres crèches ont déjà des forfaits), les forfaits journaliers suivants :

- matinée sans repas = 4 heures facturées
- matinée avec repas = 6 heures -
- matinée avec repas et sieste = 8 heures -
- après midi avec goûter = 5 heures -
- après-midi avec sieste et goûter = 7 heures -
- journée jusqu'à 8 heures de présence avec repas = 10 heures -
- journée au-delà de 8 heures de présence avec repas = 11 heures -

Les contrats sont signés avec les familles fin juin, pour un accueil à partir de septembre. Ils pourraient se conclure sur cette base de forfaits.

Odile POUJOL demande s'il y a des quotas de durée de présence ; question à laquelle il est répondu négativement.

Enfin, le règlement intérieur doit être modifié par le Conseil Municipal pour intégrer les forfaits proposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les forfaits journaliers proposés et ratifie le règlement intérieur modifié en conséquence.

2. Conventions - Rapports

2.1. Convention PACT-ARIM

Le PACT-ARIM assure le conseil aux propriétaires dans le cadre de la rénovation des façades. La convention conclue pour l'année 2004, n'a pas encore été renouvelée pour 2005. Toutefois, Monsieur le Maire précise que de nombreux dossiers sont déposés.

Il convient d'autoriser la reconduction, par avenant, de la prestation du PACT-ARIM pour l'année 2005, pour un montant annuel de 5 537 €TTC, soit le montant 2004 réévalué de 1,98 % selon l'indice "ingénierie".

Le Conseil Municipal autorise cette reconduction à l'unanimité.

2.2. Convention EDF Les Moutouses

Le raccordement électrique de l'extension de la zone d'activité des Moutouses pouvait soit être financé directement par la commune avec retour de FCTVA, soit faire l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'œuvre avec préfinancement.

Les travaux, chiffrés à 30 331,71 € HT par EDF comprennent :

- la desserte du secteur en 20 kV souterraine sur 200 m (le long du chemin des Moutouses);
- le réseau 20 kV intérieur sur 100 m

À ceux-ci s'ajoutent :

- le réseau BT intérieur qui dessert chaque lot de la zone d'aménagement (à la charge de la commune);
- un poste de distribution publique et son équipement (à la charge d'EDF);
- les postes privés HTA (à la charge des entreprises installées).

EDF assurera la maîtrise d'œuvre de réalisation des travaux et remboursera la commune des 30 331,71 € engagés, sur une durée de 7 ans, en fonction de la puissance souscrite par les entreprises raccordées jusqu'à une puissance totale de 600 kW.

Le Conseil autorise la convention pour l'alimentation électrique des Moutouses 3 et 4 à conclure avec EDF et autorise le préfinancement de cette opération à l'unanimité.

2.3. Rapports eau et assainissement 2004

Conformément aux lois n°95-101 et n°95-127, les gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement doivent présenter un rapport technique et un rapport financier à la collectivité. Ces rapports doivent ensuite être présentés en conseil municipal.

La SEERC, gestionnaire des services jusqu'en avril 2004, a transmis les rapports correspondants :

	Eau	Assainissement
Abonnés	1 420	1 243
Longueur du réseau (m)	26 589	20 149
Volume facturé (m3)	72 510	60 642
Volume consommé (m3)	77 810	
Facture moyenne TTC pour 120 m3	186,27 €	120,04 €

dont rémunération SEERC (HT)	97,39 €	113,76 €
Budget 2004	126 702 €	66 177 €

Les Conseillers Municipaux indiquent avoir pris connaissance des renseignements ci-dessus transmis.

2.4. Schéma directeur d'assainissement : Rapport intermédiaire

La SIEE a présenté au comité de pilotage, le 6 juin dernier, le premier rapport intermédiaire de l'étude menée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement. Ce rapport est consacré au diagnostic de l'assainissement collectif.

La SIEE a établi une cartographie informatisée complète du réseau d'assainissement collectif de la Commune. La totalité des 116 regards a été inspectée et une fiche technique a été faite pour chacun. 40 regards présentent une anomalie essentiellement liée à des problèmes d'obstacles à l'écoulement : une proposition de travaux a été établie pour y remédier. La SIEE a également procédé à la recherche des eaux pluviales qui se retrouvent dans le réseau d'assainissement en effectuant des études de débit, des visites de nuit et des tests à la fumée : 29 anomalies ont été identifiées dont 20 boîtes de branchement non étanches. Enfin, l'étude du fonctionnement de la station d'épuration a indiqué que le taux de rendement (=efficacité) variait entre 94 et 99 % et que les normes applicables aux rejets étaient toutes respectées.

3. Patrimoine

3.1. Échange CANET

Monsieur CANET Georges, propriétaire des parcelles n°18, 20, 21 et 22, section BW, avait sollicité l'échange avec la commune des parcelles n°19 et 23 afin d'aligner sa limite de propriété qui actuellement est découpée en créneau. Il s'engage à prendre les frais de dossier en charge. La valeur des terrains est estimée à 17 037,50 €

Le Conseil de février 2004 avait demandé de revoir les conditions de cet échange et notamment de rectifier la limite parcellaire. Celle-ci ayant été décalée comme souhaité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange par acte notarié confié à Maître PICCA-AUDRAN. Les frais d'acte, de division parcellaire et de bornage sont à la charge de M. CANET.

3.2. Échange GAUTIER

Comme présenté lors du conseil municipal de novembre 2004, la commune dispose de 3 parcelles section BP n° 4, 5 et 367 pour 2 926 m². M.

GAUTIER est propriétaire de 2 parcelles, sur cette même section n° 8 et 9, pour 8 622 m². M. GAUTIER a acquis une parcelle de 207 m², contiguë à la parcelle BP 5, et propose de l'échanger à la commune en contrepartie de 383 m² extraits de la parcelle communale BP 256 limitrophe de sa parcelle BP 8. Les terrains sont estimés à 3 000 €

Suite à cet échange, la commune serait propriétaire d'un terrain d'un seul tenant d'une superficie totale de 3 133 m² et M. GAUTIER d'un terrain de 9 005 m².

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et demande que M. GAUTIER s'engage à ne jamais clôturer la parcelle n° 256. Les frais d'acte, de division parcellaire et de bornage sont à la charge de M. GAUTIER.

3.3. Compromis SARRAZIN

Monsieur le Maire a conclu un compromis d'achat avec M. SARRAZIN Yves et son épouse Michèle SGUAZZINI, pour l'acquisition de la parcelle CR 19 d'une superficie de 7 161 m². Cet achat permet de disposer de 3 parcelles communales (CR18, 19 et 20) au Sud de l'extension de la zone d'activité des Moutouses.

Le prix négocié est de 2,65 €e mètre carré, identique à celui de l'acquisition de la parcelle CR 20, soit un montant total de 18 976,65 €TTC. Les frais seront à la charge de la Commune. Le Conseil autorise cette acquisition à l'unanimité.

4. Projets divers

4.1. Motion de soutien des JO 2012

La ville de Paris, par l'intermédiaire de l'association des Maires de France, demande que l'ensemble des communes se mobilisent pour soutenir la candidature de la France à l'organisation des jeux olympiques de 2012. La proposition d'adopter la délibération de soutien de cette candidature est votée à la majorité ; 2 abstentions.

4.2. Opération Nez rouges

L'association "Opération Nez Rouge" de Tarascon a pour objectif de sensibiliser les jeunes et les fêtards à ne pas prendre le volant quand ils ont bu. Elle propose donc d'intervenir lors des différentes festivités par une

action de sensibilisation (stand, jeux, tests...) et par un service de rapatriement pour les conducteurs volontaires ayant bu. Le coût de l'opération s'élève pour la commune intéressée à 2 000 € pour la durée de la fête.

Michel GAVANON souligne que les jeunes consomment beaucoup et que l'alcool au volant est des plus en plus réprimandé. Soucieux de la sécurité des jeunes et compte tenu du nombre important de fêtes, Monsieur le Maire a organisé une rencontre en présence d'associations, des forces de l'ordre et des propriétaires des bars. D'un commun accord, contact a été pris avec " les nez rouges " qui proposent trois personnes en prévention et accompagnement pour un montant de 2000 € durant les fêtes de la Saint-Symphorien. Reste à trouver une dizaine de bénévoles pour les assister. Monsieur le Maire, favorable à un essai, invite le conseil à trouver des personnes susceptibles d'apporter leur concours à cette opération. Suite à un tour de table, les avis sont partagés : certains élus trouvent le montant élevé alors que d'autres, en majorité, sont d'accord pour faire un essai.

Le Conseil autorise à la majorité le recours à l'association Nez Rouges pour les fêtes de la Saint-Symphorien.

5. Questions diverses

5.1. Décision Modificative

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la Décision Modificative budgétaire proposée pour un montant de 500 € en recettes et dépenses de fonctionnement et de 500 € en recettes et dépenses d'investissement.

5.2. Assurance véhicule

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification du contrat assurance des véhicules : assurance du Berlingo et retrait de l'Express.

5.3. Ilot Grimaldier

Les travaux dans le bâtiment sud seront achevés vendredi, ceux du bâtiment nord, le vendredi suivant, jour de l'inauguration.

Concernant les avenants à la mission de maîtrise d'œuvre, M. le Maire précise que le contrat les prévoit s'ils sont diligentés par le maître d'ouvrage.

Pour la location de l'ancienne Mairie, la CCRAD et le SMICTTOM ont accepté la proposition de location mensuelle pour un montant de 6,86 € par

m². Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à conclure les contrats de locations avec les collectivités concernées.

- **Tennis** : l'extension des tennis sera étudiée à compter de septembre.

- **Remerciements** : Monsieur le Maire fait lecture de quelques courriers de remerciements dont, -pour les aides financières accordées : les classes parties à TOULOUSE, l'Espace Culturel Eyraguais, SOS mucoviscidose, la NAFSEP, la SPA ; -pour l'obtention d'une concession au cimetière : M. et Mme CHOUQUET-STRINGER.

- **SMICTTOM** : demande est faite à la municipalité de prendre en charge les câblages électriques, informatiques et téléphoniques dans la salle des mariages. Accord unanime du Conseil Municipal

- **Tourisme** : Ghislaine HUMBLET précise que Provence Prestige s'est doté d'une nouvelle chargée de mission très dynamique.

- **Environnement** : Patrick DELAIR annonce que la mise en place des fleurs sera faite lundi ainsi que l'installation des panneaux village fleuri. Tout sera terminé pour le 6 juillet.

- **Occupation du domaine public** : M. Paul BOUCHET nous a adressé 3 lettres recommandées car il ne veut pas payer la redevance qui lui est demandée pour l'occupation du domaine public entre son mur et le réal. En conséquence, la facture d'élagage des 2 platanes sur sa propriété pourrait lui être envoyée.

- **Manifestations** : Michel GAVANON s'inquiète de savoir quels podiums vont être installés pour les manifestations du 17 et du 24. M. le Maire rappelle Châteaurenard pour le 17 et Maillane pour le 24.

- **Mission Locale** : le dossier sera traité à la rentrée, un courrier d'attente sera adressé au Président.

- **CLSH : Inscriptions** : c'est complet !

Cuisine : elle est concoctée sur place, à Beauchamp.

M. ROSELLO précise que jusqu'à présent le centre était doté de 2

Directeurs, mais cette année une nouvelle organisation a été mise en place car Denis MARIETTE a obtenu son diplôme de directeur. Il sera secondé par Corinne, en qualité de secrétaire-économe secrétaire-économe. Les sorties seront encore plus sécurisées avec des moniteurs et du personnel

qualifiés. On souhaite une solution durable avec du personnel communal. M. ROSELLO s'engage à ce que le centre prenne en compte l'avis des membres de la commission communale. L'installation avec l'aide des services techniques municipaux s'effectuera le 2 juillet, le centre débutera le 4 juillet et une fête sera organisée comme à l'accoutumé.

· **Communication** : Hélène REY informe qu'un bulletin spécial Mairie va être édité avec photos, interview d'anciens pour historique et explications sur l'installation de la CCRAD et du SMICTTOM dans les anciens locaux.

· Inauguration : Trois traiteurs ont été contactés pour le buffet salé ; Les quatre boulangers locaux fourniront les petits gâteaux pour le buffet sucré. Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie d'inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

[retour](#)

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil cinq, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 19 juillet 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 21
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 21

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

26 juillet Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, CHAUVET Louis, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTRAL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.

Excusés : Hélène REY, Jeannine BERGA, Pierre PANCIN, Corinne TAORMINA, Alain DIJON, Odile POUJOL.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène Rey est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin i 2005 est adopté à l'unanimité.

1. Affaires administratives et financières

1.1. CCRAD : compétence "élimination des déchets"

Suite à l'étude du transfert de la compétence déchets, le conseil de communauté s'est prononcé par 16 voix pour contre 15 en faveur du

transfert de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages (collecte et traitement) au 1er janvier 2006.

En application des articles L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux ont 3 mois pour se prononcer à compter de la notification de la CCRAD (le 28 juin 2005). Le transfert ne sera effectif que si la majorité qualifiée des conseils municipaux sont favorables à cette décision : les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Monsieur le Maire estime que cette étude est incomplète et ne permet pas de prendre une décision motivée : absence de réorganisation du service, absence de budget de fonctionnement d'un service réorganisé à l'échelon intercommunal, aucune décision sur le financement de cette compétence (taxe ou redevance, gestion du personnel, taux unique ou par zone ?). Il a proposé, en conseil de communauté, le recrutement d'un technicien pour une mission de quelques mois au sein de la CCRAD afin de répondre à ces différentes interrogations et proposer des scénarii d'organisation de la collecte.

Le Conseil Municipal rejette le transfert de la collecte et du traitement des déchets à la CCRAD à compter du 1er janvier 2006, par 19 voix contre et 2 abstentions.

Modification des statuts - article 5

La loi prévoit que les structures intercommunales doivent définir précisément la notion d'intérêt communautaire pour chacune de leurs compétences. La date butoir pour cette définition vient d'être repoussée d'une année ; toutefois, la CCRAD a précisé, à l'unanimité, l'intérêt communautaire pour les zones d'activités, l'aménagement de l'espace et la promotion touristique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification statutaire.

Modification des statuts - composition du Bureau

En décembre 2001, la CCRAD a modifié le nombre de Vice-Présidents de 4 à 9. Aucune modification statutaire n'ayant été faite, il convient de régulariser la composition du Bureau. Accord unanime du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification statutaire.

1.2. Suppression Régie déchetterie

La gestion de la déchetterie ayant été transférée à la CCRAD depuis

plusieurs mois, il convient de supprimer la régie communale de recette des droit d'accès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de mener les démarches nécessaires à cette régularisation.

Quelques remarques concernant la déchetterie sont faites par des conseillers :

André RICARD soulève le problème de l'envol des papiers et plastiques et propose qu'un grillage soit installé pour les arrêter.

Louis ROSELLO intervient quant aux mauvaises odeurs perceptibles dès le franchissement de l'entrée.

Marc TROUSSEL précise que les frais d'entretien seront également partagés entre la CCRAD et le SMICTTOM.

1.3. Ilot Grimaldier : mission SPS

Le Bureau VERITAS est chargé de la mission de coordination sécurité et protection de la santé des travaux de l'Îlot Grimaldier, pour une durée fixée à 12 mois et un montant HT de 4 810 €. La phase de réalisation ayant été prolongée de 3 mois, il convient d'autoriser l'avenant correspondant pour un montant de 945 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à l'unanimité.

1.4. Tarifs restaurant scolaire

Par arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances en date du 5 juillet 2005, le taux de variation du prix des repas autorisé pour l'année scolaire 2005-2006 est fixé à 2,2 %.

Cette évolution porterait le prix des repas à :

Louis ROSELLO souhaite préciser que sur 240 jours ouvrables 240 élèves auxquels s'ajoutent les repas de la Résidence Pierre Vigne sont servis ; il est nécessaire d'augmenter le prix qui malgré tout reste raisonnable.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs de la cantine 2005-2006 selon l'augmentation de 2,2 % proposée ci-dessus.

1.5. DDE - Convention ATESAT

La DDE pourra apporter une Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) à certaines collectivités, dont Eyragues. Cette assistance comporte une

mission de base et 4 missions complémentaires moyennant un conventionnement et une rémunération des prestations.

Mission de base : assistance à la gestion de la voirie, assistance pour l'entretien et la réparation de la voirie, études pour l'entretien des ouvrages d'art liés à la voirie et assistance pour le transfert de compétences à un groupement de communes, dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat : conseil sur la faisabilité d'un projet. Coût de la prestation : 5 675,25 €

Missions complémentaires :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic sécurité routière- 283,76 €
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie- 283,76 €
- gestion du tableau de classement de la voirie- 283,76 €
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire est inférieur à 30 000 € pour un programme de 90 000 € HT maximum- 1 986,34 €

La rémunération totale de cette assistance correspond à 8 512,88 €

La durée de la convention est d'une année, renouvelable jusqu'à 3 ans si la commune continue à remplir les conditions d'éligibilité. Les montants forfaitaires annuels sont revalorisés en fonction de l'index d'ingénierie et de l'évolution de la population DGF. Le paiement est exigible à compter du deuxième semestre.

Le Conseil se prononce favorable à l'unanimité concernant la mission de base ainsi que pour les options 2 et 4 des missions complémentaires de cette proposition d'assistance.

2. Travaux

2.1. Complexe multisports : ouverture des plis

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du programme pour un total de 1 188 880 € HT, soit 1 421 900,32 € TTC.

La commission d'ouverture des plis réunies le 1er juin a écarté les candidatures des entreprises suivantes :

N° - Nom du candidat - Code Postal - Commune- Lot

63 CDI PORTES-LES-VALENCE

26 ES-SAMRI 13200 ARLES 01

45 SGE 13870 ROGNONAS 01

60 SERVICE TECHNIQUE MAINTENANCE 13110 PORT DE BOUC 02

24 SA LBL ALPES MÉDITERRANÉE 13857 AIX-en-PROVENCE cedex 3

03

22 SARL APM Provence 84100 ORANGE 05
8 CHAUFFAGE PLOMBERIE CLIMATISATION 13500 MARTIGUES 07
36 SARL JUAN - JOUINE 84310 MORIERES-LES-AVIGNON 07
49 ESPACE MOQUETTES 04100 MANOSQUE 10
28 SARL JOLISOL 13420 GÉMENOS 10
21 SARL SAINT MAURICE 84210 LES VALAYANS 10
3 SCPA 13002 MARSEILLE 10
37 SEEP ALBERTI SARL 13200 ARLES 10

Un dossier de consultation a été adressé aux entreprises retenues qui avaient jusqu'au 19 juillet pour transmettre leur offre :

N° - Nom - du candidat - Code Postal - Commune - Lot

11 BOTTA & FILS 13773 FOS SUR MER 1
64 NICOLA 13550 NOVES 1
10 OLIVERO SA BTP 13610 PUY SAINTE REPARADE 1
20 POGGIA PROVENCE 84305 CAVAILLON Cedex 1
39 S.A. MARIANI 84000 AVIGNON 1
57 Sarl CORA 13200 ARLES 1
62 SOGEA Sud Est 13691 MARTIGUES Cedex 1
56 Sté EIFFAGE 84090 AVIGNON Cedex 9 1
17 CMS 74105 ANNEMASSE Cedex 2
48 DERVAUX S.A. 13500 MARTIGUES 2
14 ROSSI Constructions métalliques 13200 ARLES 2
29 T.I.M. Sarl 13180 GIGNAC-LA-NERTHE 2 & 4
25 ASTEN 13010 MARSEILLE 3
50 DUMAS ÉTANCHÉITÉ SAS 13005 MARSEILLE 3
4 SAB Etanchéité 84000 AVIGNON 3
30 Sarl MASSILIA ÉTANCHÉITÉ 13170 LES PENNES MIRABEAU 3
34 SARL SABAN HODZIC 13821 LA PENNE S/HUVEAUNE 3
65 SNA COTE D'AZUR 13705 LA CIOTAT Cedex 3
54 SOPREMA S.A. 84000 AVIGNON 3
47 AMB 13410 LAMBESC 4
35 Ets Pierre GREGOIRE S.E.E. 84300 CAVAILLON 4
51 SARL ONISFLOR 13160 CHATEAURENARD 4
2 SARL PONZIO 13640 LA ROQUE D'ANTHERON 4
67 SEE MENUISERIE MOINE 13150 BOULBON 4 & 5
13 IROKO SAS 13670 SAINT-ANDIOL 5
18 MENUISERIE DU PHARO Agencement 13284 MARSEILLE Cedex 07 5
59 Menuiserie GUERRA 13920 ST-MITRE LES REMPARTS 5
52 MENUISERIE MERLO S.A. 13120 GARDANNE 5
27 SEM FRANCESCHINI Menuiseries 13014 MARSEILLE 5

5 CALORIE CONFORT SARL 13011 MARSEILLE 6
43 INEO PROVENCE & COTE D'AZUR SNC 13797 AIX-en-PROVENCE
cedex 3 6
1 NOËL & PELLEGRINI 13127 VITROLLES 6
41 SARELEC 84093 AVIGNON Cedex 9 6
46 SARL Société Moderne d'Électricité 13800 ISTRES 6
16 Sté ÉLECTRIQUE DE TRAVAUX 84000 AVIGNON 6
7 U.T.I. 13821 LA PENNE S/HUVEAUNE 6
53 JCT ENTREPRISE 13120 GARDANNE 6 & 7
58 AMEC SPIE Sud-Est 13791 AIX-en-PROVENCE cedex 3 7
38 AXIMA CONTRACTING 83500 LA SEYNE SUR MER 7
19 SARL DAILLANT ENTREPRISE 84032 AVIGNON Cedex 03 7
15 AIC BAT 13015 MARSEILLE 8
28 SARL JOLISOL 13420 GÉMENOS 8
66 Sarl SAINT ETIENNE CARRELAGES 84130 LE PONTET 8
21 SARL SAINT MAURICE 84210 LES VALAYANS 8
44 SOMAREV 04220 SAINTE TULLE 8
24 SA LBL ALPES MÉDITERRANÉE 13857 AIX-en-PROVENCE cedex 3 9
23 Sarl SUD TRAVAUX PEINTURE 13007 MARSEILLE 9
3 SCPA 13002 MARSEILLE 9
37 SEEP ALBERTI SARL 13200 ARLES 9
33 STE BC SERVICE 84000 AVIGNON 9
55 COLAS Agence Sud 30000 NIMES 10
6 SARL SUD TENNIS 83330 LE BEAUSSET 10
42 SOLOMAT 14790 Verson 10
31 SORESPI Aquitaine 33290 BLANQUEFORT 10
61 TENNIS ET SOLS 51678 REIMS 10
12 FOOGA 69150 DÉCINES 11
32 MARTY SPORTS SA 49370 SAINT CLÉMENT DE LA PLACE 11
40 NOUANSport S.A. 37460 NOUANS LES FONTAINES 11
9 SA SPORT FRANCE 60820 BORAN-SUR-OISE 11

La commission d'ouverture des plis réunie le 25 juillet a examiné les 36 offres reçues.

La commission demande au maître d'œuvre d'étudier les mémoires techniques reçus.

Elle a déclaré l'appel d'offres infructueux pour les lots :

Lot 1 Gros œuvre a été déclaré infructueux car les offres reçues sont supérieures à l'estimatif de + 25 %

Lot 7 Plomberie-Chauffage-Ventilation a été déclaré infructueux car une seule offre a été reçue et se montre supérieure à l'estimatif de + 81 %

Après avoir déclaré l'appel d'offres infructueux, la commission, en application des articles 35-V, 60 alinéa 4, 65 alinéa 4 du CMP, donne un

avis défavorable au recours à la procédure négociée.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation pour les lots 1 et 7 par appel d'offre ouvert.

2.2. Extension ZA Les Moutouses : consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises pour la viabilisation de l'extension de la zone d'activité des Moutouses a été préparé par M. PITRAT.

Les travaux comprenant la voirie et les réseaux d'eaux usées, d'eau potable, d'eaux pluviales, de télécommunications et d'éclairage public sont estimés à 331 295,39 €HT, 396 229,29 €TTC.

À noter que le poste voirie comprend le décaissement et remblaiement de chaussée qui seront effectués par Sylvestre et donc déduits de ce montant, comme négocié lors de la vente du terrain.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à entamer la procédure adaptée de consultation des entreprises.

3. Questions diverses

3.1. Climatiseurs

Monsieur le Maire souhaite que le règlement d'urbanisme comprenne l'obligation de dissimuler au maximum les compresseurs des climatiseurs installés en façades et donnant sur la chaussée et notamment ceux qui ont une emprise sur le domaine public.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

· **Achat d'un car** : M. TROUSSEL indique que le car municipal actuel date de 1978 ce qui crée des difficultés pour trouver les pièces de rechange et pour le passage aux contrôles techniques. L'opportunité de la vente de cars d'occasion des RDT13 a orienté la municipalité sur l'éventuel achat d'un car datant de 1988, 63 places, climatisation, bon état général, pneus Bridgestone, 760 000 km pour un montant de 4 600 € et environ 2 000 € de remise en état. Une proposition de rachat du car municipal est en cours. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition.

· **Terrain de Madame GROS** : Monsieur le Maire informe que par courrier, la propriétaire du terrain situé section BR 55 d'une surface de 1 661 m² enclavé dans des terrains communaux propose à la municipalité de l'acheter. Il y a deux ans les terrains situés à proximité ont été payés 1 € Un courrier sera adressé à Mme GROS afin de lui faire une proposition.

· **Achat d'un terrain** : La commune souhaite se porter acquéreur d'un terrain de 3 000 m² dans le secteur des Carpentins section AM 43 et 44, vendu par les domaines pour un montant de 4 705 €. Un bail à ferme de 15 ans pour pâture est proposé à un agriculteur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat du terrain ainsi que pour la location à un agriculteur.

· **Chemin Roumieux** : les travaux d'hydraulique aux Sarrassanes, sur les communes de Châteaurenard, Graveson et Eyragues vont débuter en septembre et seront effectués par l'Entreprise FEUILLASSIER.

· **Pays d'Arles** : phase de création active.

· **Police Municipale** : présentation de Monsieur Jean-Marie FOSSE, recruté à compter du 1^{er} septembre par voie de mutation, en remplacement de Laurent BOINOT.

· **HLM Les Moutouses** : le busage en 800 du ruisseau longeant la déviation va être effectué suite aux difficultés d'entretien et d'écoulement rencontrées.

· **Travaux à l'automne** : Monsieur le Maire précise qu'une programmation des travaux sera effectuée pour l'automne, notamment afin d'activer l'aménagement du bâtiment Lagnel qui accueillera l'Office du Tourisme. Il demande à M. TROUSSEL, Mme HUMBLET et la commission du tourisme de suivre ce dossier.

· **C.L.S.H.** : Louis ROSELLO précise que tout se passe bien. On constate la présence de Denis ou Corinne sur le centre. Il remercie Corinne qui a contracté avec plaisir le virus du centre. Les animateurs suivent les consignes données. Denis gère les activités et animations pour les 130 enfants en juillet et les 70 en août. La fête aura lieu le jeudi 28 juillet avec spectacle vers 20 heures suivi du buffet. M. ROSELLO remercie les services techniques pour leur participation active.

· **Tourisme** : Ghislaine HUMBLET souligne que les touristes apprécient les diverses animations et manifestations locales ainsi que le parcours des randonnées. Dans le cadre de Provence Prestige, elle indique que plus de publicité va être réalisée afin de mieux faire connaître les chemins peu fréquentés.

· **Tribunes** : Michel LEYDET signale que le maçon retenu pour l'installation

des tribunes au stade est M. LOPEZ. Les travaux doivent débuter cette semaine.

· **Taille des platanes** : Jean-Louis LÉONARD annonce que la taille des platanes Place Jean Jaurès aura lieu le lendemain.

· **Comité des fêtes** : Michel GAVANON précise que son équipe fonce tête dans le guidon... Le local du comité des fêtes sera inauguré en août. Les manifestations débuteront par les fêtes du 14 juillet avec le feu d'artifice et le repas iragaulois... puis s'en suivra la fête irago-belge !

· **C.G.A.** : André RICARD fait part au conseil de l'imminent déménagement du bureau de la CGA dans ses nouveaux locaux.

· **Rugby** : la commune de Saint-Rémy envisage de recevoir l'Australie pour la Coupe du Monde de Rugby ; le stade et les vestiaires doivent être refaits et les travaux vont s'étaler sur une période d'un an durant laquelle ils souhaiteraient utiliser le stade d'Eyragues. Une réunion entre les deux communes et les clubs est prévue prochainement.

· **Noces d'Or** : Monsieur le Maire souhaite associer les couples ayant atteint 60 ans de mariage à ceux qui célébreront leurs noces d'or le 1er octobre prochain dans les locaux de la nouvelle mairie, qu'il sera heureux de leur faire visiter.

· **Visite des nouveaux locaux de l'Hôtel de Ville** : la municipalité souhaite accueillir les adhérents du Roudelet, les résidents de la Maison de Retraite Publique d'Eyragues et de la Résidence Pierre Vigne, afin de leur faire découvrir les nouveaux locaux et leur offrir un sympathique goûter, un jeudi après-midi début septembre.

· **Remerciements divers.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

[retour](#)

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil cinq, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 14 septembre 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 22
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 22

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

27 septembre Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Excusés : Christiane MISTRAL, Corinne TAORMINA, Franck DELABRE, Alain DIJON, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène Rey est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2005 est adopté à l'unanimité.

1. Affaires foncières - Urbanisme

1.1. Promesse unilatérale d'achat

La SAFER fait rétrocession à la commune de 3 449 m² correspondant aux parcelles n°43 et 44, section AM, lieu-dit Carpentin, en exécution du bail

conclu avec M. Claude MELQUIOR.

Le prix est établi à 3 865 € toutes taxes et les frais de notaire seront de l'ordre de 840 €

La levée d'option doit intervenir au plus tard le 31 décembre prochain.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette transaction.

1.2. Vente de terrains à bâtir

La commune dispose de 3 parcelles de terrain à bâtir qu'elle entend mettre en vente : deux situées au Clos Serein, versant Sud, et une chemin de la Sablière.

- la parcelle BO 93A a une superficie de 1 055 m² ;
- la parcelle BO 93B complétée de la BO 179 ont une superficie totale de 936 m² ;
- le terrain constitué par les parcelles BP 4, 5, 367 et 385 pour une superficie totale de 3 133 m².

Un avis sera publié sur le site internet de la commune et affiché en Mairie afin de recevoir les offres des acquéreurs potentiels.

À noter qu'un rapport d'étude géotechnique a été réalisé par Fondasol pour les parcelles du Clos Serein dont copie sera jointe aux actes de vente.

Mention sera faite de l'existence de ce rapport sur les avis publiés.

Monsieur le Maire explique que le terrain du haut situé au Clos serein nécessite la construction d'un mur de soutènement qui engendrera de gros investissements. Ce mur sera à la charge de l'acquéreur et le terrain sera proposé à 76 500 euros. Le terrain du bas sera proposé à 137 500 et celui situé Chemin de la Sablière sera mis à prix 230 000 euros.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

1.3. Logements sociaux

Les communes doivent disposer d'un nombre de logements sociaux correspondant à 20 % du parc locatif. Lorsque ce chiffre n'est pas atteint, une indemnité forfaitaire de 250 € par logement manquant est versée par la commune. Pour Eyragues, 270 logements devraient être créés afin de respecter ce taux. Toutefois, la compétence logement social étant assurée par la CCRAD un programme de création de logement a été arrêté au plan intercommunal et une trentaine de logements sont prévus sur la commune. La commune dispose d'environ 17 000 m² qui pourraient être affectés à la production de ces logements sociaux. La municipalité envisage l'acquisition

de terrains limitrophes situés au nord du site concerné.

Aussi, une première rencontre a eu lieu avec l'une des sociétés HLM afin qu'elle établisse un programme comportant du logement social collectif, du pavillonnaire locatif et que la commune puisse disposer de terrains à bâtir pour les jeunes eyraguais. D'autres contacts sont en cours avec d'autres sociétés produisant du logement social.

Il est nécessaire afin de poursuivre ce dossier de faire débroussailler et nettoyer le site et de faire réaliser un relevé topographique des lieux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ces deux points.

1.4. Mur de clôture : demande de M. et Mme CHABAUD

Par courrier reçu le 18 août dernier, M. et Mme Maurice CHABAUD, domiciliés 8 chemin de l'Arenier demandent que la commune fasse monter le mur de séparation situé au Nord de la crèche municipale dont la façade donne directement sur leur terrain.

La commission communale en charge du dossier se rendra sur place afin d'étudier cette demande.

2. Affaires administratives

2.1. Legs de Mme Marie Suzanne CLAIRAC

Mme Marie Suzanne CLAIRAC, décédée le 25 février dernier, a légué par testament à la commune d'Eyragues environ 170 tableaux qu'elle a peints durant sa vie. Ces tableaux retracent le parcours philosophique de la recherche du divin dans chaque être. Elle a souhaité comme condition à cette donation que les tableaux soient mis à disposition de l'association GIFFIE qui en assure actuellement l'exposition dans un musée situé 1 365, route des Jardins chez M. Serge HANET, son petit-fils.

La commune doit se prononcer sur l'acceptation ou non de ce legs qui en cas d'accord devient irrévocable et se trouve exonéré des droits de mutation.

L'association GIFFIE qui gère les œuvres de Mme CLAIRAC a réuni son assemblée générale le 24 septembre. Ghislaine HUMBLET, présente à cette réunion, précise que l'association gère un budget restreint et qu'elle demande quelques petits travaux pour le bâtiment qui abrite les toiles. Une projection des œuvres de Mme CLAIRAC est présentée aux élus municipaux.

Monsieur le Maire souligne que si l'on accepte le legs, il faut fixer des limites raisonnables à l'intervention municipale. Marc TROUSSEL précise qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre la volonté de la défunte de celle

des membres de l'association.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'aller visiter le musée et envisage éventuellement une expertise des tableaux.

2.2. Plan départemental d'élimination des déchets

Il est procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Bouches-du-Rhône établi par le Conseil Général. Cette enquête se déroule durant 1 mois, du 27 septembre au 27 octobre 2005, et notamment pour notre secteur :

- en Mairie de Châteaurenard = consultation des dossiers : lundi et vendredi de 8H30 à 12 H ; le mardi et mercredi de 13H30 à 17H30
présence du commissaire enquêteur : le 28/09 et le 13/10 de 9H à 12H et le 26/10 de 14H à 17H ;

- en Mairie de St-Rémy = consultation des dossiers : du lundi au jeudi de 8H à 12H15 et de 13H30 à 17H30 , 16H30 le vendredi
présence du commissaire enquêteur : le 28/09 de 9H à 12H et le 13/10 et 26/10 de 14H à 17H.

Un dossier a été adressé à la commune d'Eyragues.

2.3. Recensement de la population 2006

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et doivent permettre d'adapter les infrastructures et équipements aux besoins de la population.

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Eyragues fait partie du groupe de communes recensées en 2006. À partir du 19 janvier 2006 vont donc s'effectuer les visites des agents recenseurs.

Il convient donc d'engager le démarrage de la phase de préparation de la collecte d'informations et un coordonnateur communal doit être désigné et servira d'interlocuteur privilégié pour l'INSEE.

Michel LEYDET se porte volontaire pour cette tâche et Louis ROSELLO le suppléera si nécessaire.

En 1999, six agents recenseurs avaient travaillé pour le recensement.

2.4. TGI de Tarascon - Structure d'hébergement d'insertion

Maître SAYN-URPAR, bâtonnier des avocats du tribunal de Grande

Instance de Tarascon, nous alerte sur l'absence de structure adaptée pour les détenus en fin de peine qui ne disposent d'aucune assistance lors de leur réinsertion. Aussi, le Conseil de l'Ordre des Avocats de Tarascon demande que nous soutenions leur vœu de disposer rapidement d'une structure adaptée dans le ressort de Tarascon.

Le Conseil Municipal prend note de cette demande des avocats du secteur de Tarascon.

2.5. Assurances

Sinistres :

Une déclaration de sinistre avait été faite au sujet des carreaux qui revêtent les coursives de l'école primaire car certains se décollent par plaque. Les revêtements muraux étant des éléments dissociables de la construction ils n'entrent pas dans le champ de la garantie décennale et ne sont soumis qu'à une garantie biennale. La pose ayant eu lieu en 1999, ce sinistre n'est pas couvert. Les carreaux de faïence seront donc réinstallés par les services techniques.

Par ailleurs, l'expert venu sur place, a constaté des défauts dans la mise en œuvre de l'étanchéité de cette même coursive et a demandé à la commune de déposer un nouveau dossier car ces travaux entrent quant à eux dans la décennale.

Suite aux intempéries récentes, deux déclarations de dégâts des eaux par infiltration ont été adressées à notre assureur AXA (Monier - Péridon) : l'une concernant l'école maternelle et l'autre l'entrée de la salle des fêtes. Il est émis l'idée de faire un toit pour l'école maternelle car des problèmes d'infiltrations sont récurrents avec le toit terrasse du bâtiment.

Contrats :

Il est proposé d'engager une démarche de consultation des assureurs afin de renégocier l'ensemble des contrats de la collectivité : biens, responsabilité civile, véhicules ...; les contrats actuels étant renouvelés à l'identique depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche à l'unanimité.

3. Voirie - circulation

3.1. Viabilité de la ZA des Moutouses

La consultation des entreprises pour la viabilité de la zone d'activités des Moutouses se poursuit sous forme de mise en concurrence simplifiée. Les

entreprises ont jusqu'au 21 octobre pour faire part de leur offre. Comme convenu, l'entreprise Sylvestre a procédé à la mise en œuvre de la sous-couche des futures voiries de ce lotissement industriel. Les travaux de réseaux pourront donc se poursuivre aussitôt avec l'entreprise retenue.

3.2. Carrefour Pont Favier

La consultation des entreprises pour l'aménagement du carrefour entre la RD 571, le chemin des Prés et le chemin Lagnel, se terminait le 16 septembre 2005.

Suite aux propositions reçues, le marché étant passé selon la procédure adaptée, l'entreprise AXIMA a été retenue par le Maire, pour un montant de 15 575 €HT soit 18 627,70 €TTC, et proposée au Conseil Municipal qui a validé ce choix à l'unanimité. Les travaux étaient estimés par la DDE à 15 626 €HT, soit 18 688,70 €TTC.

Un courrier sera adressé à la DDE afin de regretter que l'aménagement n'ait pas été retenu sous forme de giratoire. Le Conseil, unanime, demande plus de sécurité et de protection pour les véhicules qui souhaitent s'engager chemin des prés et chemin Lagnel.

3.3. Circulation et dénomination des rues

Circulation :

Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, il est proposé de modifier la circulation chemin des prés et chemin des arènes afin d'améliorer la sécurité et de mieux réglementer le stationnement. Un schéma est présenté en séance avec mise en sens unique et stationnement d'un seul côté de la chaussée. Le Conseil décide de tester cette modification provisoirement durant quelques semaines avant une mise en place définitive.

Signalisation :

Quelques signalisations sont à reprendre pour respecter le code de la route et réglementer le stationnement. Marquage au sol "Interdiction de stationner" rue du Lavoir couvert au débouché sur l'avenue Romain Rolland ; au début de l'avenue Henri Barbusse côté coiffure LD Création ; à l'entrée de l'avenue Gabriel Péri côté bar du Commerce. Installer un panneau stop avenue Gabriel Péri. Remonter le panneau stationnement interdit au début de la Traverse des écoles.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à ce renforcement de la signalisation.

D'autres aménagements sont étudiés par la commission "voirie - circulation":

- Revoir le marquage du passage piéton devant la pharmacie,
- régler l'emplacement pour la livraison de Coccinelle,
- matérialiser le bas de la Place de la Libération et installer un panneau avec les horaires du marché,
- modifier le panneau sens interdit (modèle qui se ferme) face au Bar le Commerce,
- envisager un stop au débouché de la déchetterie sur la route de Saint-Andiol,
- indiquer voie sans issue chemin des Pouchons,
- faire une signalisation au croisement Chemin des Poissonniers/Chemin des Plaines/Beauregard,
- interdire le stationnement rue du Moulin à son débouché rue Porteyguières et avec sens unique (?) impasse Laget et bout de la rue Porteyguières.

Enfin, une réflexion est menée pour améliorer le stationnement Place Saint-Paul.

Dénomination des rues :

Une demande a été formulée par plusieurs habitants des Cognets car les voies du lotissement ne sont pas dénommées et le lotissement ayant été fait en plusieurs tranches, le même numéro a été attribué plusieurs fois. Des noms pourraient être attribués aux différentes voies afin de faciliter l'accès de la poste, des livreurs et des visiteurs. Un nom de rue pourrait être attribué dans tous les lotissements qui n'en disposent pas.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge la commission "voirie" de faire des propositions de dénomination en prenant l'avis des résidents.

3.4. Ramassage scolaire - collège Roquecoquille

Le transport scolaire des élèves d'Eyragues fréquentant le collège Roquecoquille de Châteaurenard a été renforcé depuis la rentrée de septembre.

Tout d'abord, il s'effectue avec un nouveau car d'occasion acheté auprès des RDT 13 comme évoqué lors du précédent conseil. Le précédent car n'aurait pu être présenté de nouveau au contrôle technique en fin d'année, car les pièces de rechange nécessaires ne sont plus produites.

L'opportunité offerte par la vente de cars par les RDT 13 a permis d'obtenir

un véhicule de 57 places, en bon état et notamment équipé de la climatisation.

Le circuit de ramassage a été légèrement modifié afin d'offrir plus de proximité aux usagers : 3 nouveaux arrêts ont été mis en place sur le parcours emprunté par le véhicule. Une note d'information a été adressée aux familles.

Enfin, face à l'augmentation importante du nombre d'élèves fréquentant cette liaison : 152 inscrits, un troisième car a été mis en place par les RDT 13, aussi bien à 8H le matin que pour le retour de 16H35.

Monsieur le Maire précise que le car qui n'est plus utilisé va être vendu.

4. Affaires financières

4.1. Subvention spectacle fin d'année aux écoles

Jusqu'en 1995, un sachet de papillotes était offert à Noël aux enfants fréquentant l'école. A partir de cette date, un repas de Noël a été instauré mais les locaux du restaurant scolaire se sont avérés trop étroits face à l'affluence de fréquentation ce jour-là. Afin de pallier au manque de place, les trois années suivantes le repas a été servi à la Salle des Fêtes, accompagné d'un petit spectacle. Cette formule s'avérant de moins en moins appropriée, en partenariat avec les associations de parents d'élèves et la coopérative scolaire, un spectacle est proposé aux enfants avec distribution d'un sachets de friandises. Cette année, le spectacle adapté aussi bien pour les maternelles que pour les primaires aura lieu, subventionné à hauteur de 800 euros.

4.2. Renouvellement convention CDG : banque d'information sur le personnel

La commune est abonnée à la banque d'information sur le statut du personnel établie par le centre de gestion de la région parisienne. La convention arrive à échéance le 31 décembre prochain et doit être renouvelée pour 3 ans. Le coût de l'abonnement annuel est de 183 €Le Conseil Municipal autorise la prorogation à l'unanimité

4.3. Décision Modificative

Le Conseil à l'unanimité adopte la décision modificative suivante qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

5. Questions diverses

· Le centre de formation des élus locaux de l'IEP d'Aix-en-Provence propose un cycle de formation sur le thème "les élus et les finances locales". Deux modules sont proposés : l'un consacré à "l'approche des finances" le 13 octobre prochain et le second à "la maîtrise des finances" le 1er décembre 2005.

· **Club Taurin** : Monsieur le Maire remercie Pierre PANCIN pour la qualité des spectacles taurins

· **Association " Li Vihado "** : 120 personnes ont assisté à un débat de 2 heures à la Salle Baudile Lagnel sur le thème des coutumes et de la langue provençales.

· **Cimetière** : l'étude d'hydrogéologie du projet d'extension a reçu un avis favorable. Le dossier peut donc être étudié concrètement par une commission chargée par Monsieur le Maire d'évaluer d'autres réalisations (Messieurs LÉONARD, DELAIR, AMAT et TERRIÉ).

· **Travaux** : Monsieur le Maire rappelle les travaux qui vont bientôt débiter :

Ø Extension du foyer du 3ème âge ;

Ø Salle Baudile Lagnel : suivi des travaux avec Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET et les membres de la Commission du tourisme ;

Ø Complexe de salles multisports : ouverture des plis le 6 octobre ;

Ø Assainissement chemin du tennis : la consultation des entreprises va être lancée.

· **Urbanisme** : Monsieur JACOB, président de l'association " Ultima Théra " a acheté 2 hectares et demi afin de créer un refuge pour chevaux maltraités. Il souhaite y implanter un mobil home pour un gardien, mais Monsieur le Maire va lui signifier l'impossibilité, prévue au POS, d'installer de manière permanente et définitive une caravane ou un mobil home en zone agricole.

· **Noces d'Or** : Ghislaine HUMBLET explique le déroulement de la cérémonie : Monsieur le Maire accueille les couples. L'acte de mariage de chacun d'eux sera lu par un élu qui accompagnera le couple durant le repas. La préparation de cette journée se déroule bien ; il ne reste qu'à attendre le jour J... Monsieur MICHEL et son épouse ont adressé un courrier de remerciement au Conseil, mais ils seront en croisière ce jour-là.

· **Barrières** : Michel GAVANON demande des barrières " spéciales

taureaux " pour les fêtes. En effet, les barrières grises sécurisent les personnes en dehors mais représentent un danger pour celles qui sont à l'intérieur. Monsieur le Maire envisage de faire procéder à la confection de ces barrières au cours du 1er trimestre 2006. Il remercie le Comité des Fêtes et souligne que les animations et manifestations ont été plutôt bonnes, malgré le temps capricieux.

- **Opération " Nez Rouges "** : elle a été menée à titre expérimental et a été plutôt efficace puisque ont été accompagnées entre 10 et 12 personnes. Les jeunes ont bien accepté la présence et les conseils des bénévoles de l'association.

- **Communication** : La commission va très bientôt se réunir afin de commencer la préparation du bulletin municipal qui devrait sortir en décembre.

- **S.P.A.** : Yvette POURTIER précise qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale de la SPA. Le montant versé par habitant est de 0,39 euro ce qui n'est pas suffisant et entraîne une demande de subvention.

- **Opération Brioche** : l'association " La Chrysalide " effectuera une quête, sous forme de vente de brioches, au profit des personnes handicapées du 10 au 16 octobre.

- **Maison de Retraite Publique** : Monsieur Dominique CHARLIER, Directeur, remercie le Comité du Festival pour la prestation du groupe qui s'est déplacé à la Maison de Retraite à la grande joie des pensionnaires.

- **Congrès des Maires** : il se déroulera les 22, 23 et 24 novembre à Paris. Les élus qui souhaitent accompagner Monsieur le Maire devront se faire inscrire au secrétariat au plus tard lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

[retour](#)

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil cinq, le vingt cinq octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 18 octobre 2005
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 16
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 16

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

25 octobre 2005 Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Madeleine JULLIAN, Bruno AMAT.

Excusés : Ghislaine HUMBLET, Fabienne BALOCHE, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Franck DELABRE, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Maryse PACCHIONI, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène Rey est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souligne les nombreux absents et souhaite sensibiliser les conseillers au problème de quorum qui pourrait en découler. Il propose d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil : la modification du zonage du centre ancien éligible à l'opération façade et la modification des statuts du SMED. Accord unanime des conseillers pour examiner ces deux dossiers.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2005 est adopté à l'unanimité.

· Extension du centre ancien

Lors du zonage du centre ancien, afin de bénéficier des conseils du PACT-ARIM et de l'aide financière à la rénovation des façades, les bâtiments situés aux angles du chemin de l'Arénier, avenue du 11 novembre, avenue de la république et route de Saint-Andiol n'ont pas été pris en compte. Il est donc proposé d'inscrire ce groupe de maisons dans le périmètre "centre ancien".

Ayant pris connaissance sur le plan communal de la localisation de cette zone, les conseillers adoptent à l'unanimité cette extension.

· SMED

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du Comité Syndical du 20 septembre 2005, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du Syndicat dont la commune est membre.

Monsieur le Maire précise que cette modification des statuts concerne l'élargissement des compétences du syndicat mixte d'électrification du département des Bouches-du-Rhône et intègre sa transformation en Syndicat d'Énergie ce qui lui permettra d'intervenir sur d'autres énergies, dont le réseau gaz et sur l'intégration d'autres réseaux dont les télécommunications et le câble. Il indique que ce projet de statuts modifiés nous a été adressé en amont par le SMED.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SMED 13 et adopte les nouveaux statuts proposés.

1. Bâtiments et équipements communaux

1.1. Complexe multisports

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 6 octobre et a examiné le rapport d'analyse des offres effectué par l'équipe de maîtrise d'œuvre de M. FLACHAIRE, l'architecte du projet. Conformément au règlement de la consultation, les offres ont été classées en fonction de la valeur technique du dossier pour 60 %, en prenant en compte le mémoire technique remis, les fiches des produits envisagés et la cohérence des quantités et prix proposés pour 40 % en fonction du prix.

La commission a demandé des précisions complémentaires pour le lot 4 et le lot 5, les entreprises ayant jusqu'au 26 octobre pour répondre :

· Lot 4 - Menuiserie extérieure / Serrurerie : considérant le poste "porte pliante en aluminium laqué" qui correspond à des portes aluminium

pliantes de grande portée mais largement sous-évalué, en l'absence de fiche technique, il est proposé de demander des compléments d'information technique aux deux entreprises ayant fait une offre, MOINE et OSNIFLOR, afin de vérifier la qualité des portes proposées et leur concordance avec le CCTP.

· Lot 5 - Menuiserie intérieure / Isolation / Faux-Plafond : l'entreprise MOINE semble avoir sous-estimé le poste "doublage isolant CTP peuply perforé" et en l'absence de fiche technique, il convient de vérifier que le produit envisagé est le même que celui prévu au CCTP, notamment en terme de qualité.

Pour l'ensemble des lots il est donc proposé :

Lot	Entreprise	Montant base HT	Montant base TTC	Estimation HT	Rappel Option HT
1	infructueux				
2	Sté d'exploitation ROSSI Frères	101 055,10 €	120 861,90 €	174 950 €	
3	SOPREMA SA	16 200,00 €	19 375,20 €	18 000 €	
4	Entreprises ré-interrogées				
5	Demande de précisions		complémentaires		
6	SET Sté ELECTRIQUE DE TRAVAUX	34 409,00 €	41 153,16 €	41 000 €	Options : surseoir à statuer
7	infructueux				
8	Sarl SAINT-ETIENNE CARRELAGES	11 787,52 €	14 097,87 €	11 700 €	Option : surseoir à statuer
9	Sté BC SERVICES	26 010,95 €	31 109,10 €	29 000 €	
10	Sarl SUD TENNIS	46 460,00 €	55 566,16 €	49 000 €	
11	SA SPORT FRANCE	6 209,70 €	7 426,80 €	5 300 €	

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été relancée pour les lots 1 et 7. Les réponses doivent parvenir à la Mairie avant le 14 novembre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises effectué, les demandes de précisions faites aux entreprises ainsi que la nouvelle consultation pour les lots 1 et 7.

1.2. Aménagement de la Salle Lagnel

Un avant projet de réaménagement de la partie Ouest du bâtiment Lagnel afin d'accueillir la bibliothèque et l'office du tourisme a été préparé et examiné par les membres de la commission Tourisme.

Monsieur le Maire souhaite une forte participation des conseillers à la préparation et au suivi de ces travaux sous la conduite M. TROUSSEL et

de la commission Tourisme. Mesdames MARTINI, POURTIER et JULLIAN se proposent de participer au suivi de ce dossier.

Monsieur le Maire donne une explication des modifications envisagées, sachant qu'il reste à examiner la toiture :

- remettre à niveau les 2 parties du rez-de-chaussée qui actuellement sont décalées ;
- rehausser le plancher de l'étage qui présente quelques signes d'instabilité et afin de gagner de la hauteur sous plafond au rez-de-chaussée (actuellement 2m30) ;
- condamner l'entrée et les marches de la CGA ;
- installer un élévateur pour handicapés desservant l'accès qui serait créé Place de la Libération.

L'estimation sommaire du projet s'élève à 165 500 €HT.

M. BOSC, architecte, qui a réalisé l'état des lieux du bâtiment et l'avant-projet présenté ci-dessus, propose une mission pour 26 150 €HT et 1 000 € pour réaliser le relevé d'état des lieux. Celui-ci sera établi en parallèle du permis de construire. Compte tenu du délai d'instruction de ce dernier, le début des travaux est envisagé en mars pour une durée de 4 mois.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de la mission de l'architecte confiée à M. BOSC et qui s'élève à 26 150 euros HT plus 1 000 euros pour la réalisation du relevé d'état des lieux.

1.3. Extension du cimetière

L'étude hydrogéologique du projet d'extension a reçu un avis favorable. Lors du précédent conseil, une commission a été chargée par Monsieur le Maire d'évaluer d'autres réalisations (Messieurs LÉONARD, DELAIR, AMAT et TERRIÉ).

Dans un premier temps, des visites ont été réalisées à Mouriès et Senas. D'autres vont avoir lieu. Une présentation des exemples vus est faite en séance, notamment Sénas. Ensuite, des rencontres seront programmées avec des professionnels.

A Eyragues, 60 concessions de 6 places sont envisagées, mais l'objectif étant de satisfaire un maximum de demandes, on pourrait moduler l'offre avec des 3 places.

Marc TROUSSEL s'interroge sur l'habillage des façades et sur la superficie par rapport au nombre de places. Après l'étude et les rencontres avec des professionnels, Patrick DELAIR qui souhaite préserver une certaine homogénéité, pourra donner plus de précisions.

Monsieur le Maire demande si l'on pourra avoir des concessions traditionnelles ; question à laquelle Patrick DELAIR précise qu'en l'état actuel du projet, ceci reviendrait à réduire sensiblement le nombre de concessions proposées.

2. Voiries - réseaux

2.1. Aménagement carrefour RD 571 - chemin Lagnel

Comme indiqué lors du précédent Conseil, et au vu des propositions reçues, l'entreprise AXIMA a été retenue par le Maire, pour un montant de 15 575 €HT soit 18 627,70 €TTC, et proposée au Conseil Municipal qui a validé ce choix à l'unanimité. Les travaux étaient estimés par la D.D.E. à 15 626 €HT, soit 18 688,70 €TTC.

L'observation des conseillers qui demandaient plus de sécurité et de protection pour les véhicules qui souhaitent s'engager chemin des prés et chemin Lagnel a été transmise à la DDE. Celle-ci a indiqué qu'un échappatoire par la droite existe lorsque l'on arrive de Châteaurenard. Trois entreprises travaillent sur le chantier : la première qui intervenait pour le compte du Conseil Général a terminé et AXIMA va débiter prochainement.

2.2. Viabilité de la ZA des Moutouses

L'entreprise Sylvestre a procédé à la mise en œuvre de la sous-couche des futures voiries de ce lotissement industriel. Les travaux de réseaux pourront donc se poursuivre aussitôt avec l'entreprise retenue.

La consultation des entreprises pour la viabilité de la zone d'activités des Moutouses, sous forme de mise en concurrence simplifiée, s'est terminée le 21 octobre.

Monsieur le Maire présente les offres reçues. 4 entreprises ont déposé une offre sur 13 qui avaient demandé un dossier. Les propositions s'échelonnent de 247 488 € à 309 728 €HT et des négociations vont être menées afin de se rapprocher de l'estimation. Les travaux en option seront réalisés directement par les services de la commune.

Le conseil prend connaissance des diverses informations.

2.3. Zonage assainissement

Dans le cadre de l'étude de la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement de la commune, le cabinet SIEE, au vu des sondages, enquêtes et inspections réalisés, propose la constitution des zonages suivants :

- une zone d'assainissement collectif correspondant à la zone urbanisée actuelle, y compris le Clos Serein, Les Pouchons, la zone d'activité des Moutouses et le complexe sportif (stades, tennis ...)

- une zone d'assainissement collectif future envisagée pour Les Carpons ;
- une zone d'assainissement non collectif correspondant au reste du territoire communal, y compris La Malgue et Couderic.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le zonage proposé.

Par ailleurs, un pré-programme de travaux est actuellement à l'étude suite aux examens précédemment menés sur le réseau d'assainissement collectif. Il sera présenté en fin d'année.

Les extensions en zone NC se feront en partenariat et à la charge des propriétaires. Dans le village, environ 20 descentes de toitures seront créées et 15 à 20 regards devront être repris. Jean-Louis LEONARD indique qu'il existe un nouveau système par fonçage qui consiste en une gaine intérieure gonflée et thermosoudée.

En ce qui concerne l'assainissement individuel, les propriétaires concernés seront incités à mettre leur dispositif en conformité.

3. Affaires financières

3.1. Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 291 821,09 €

Il correspond aux restes à réaliser indiqués en début d'année et reprend le résultat 2004. Les recettes concernent essentiellement les subventions pour le bassin de rétention et pour la nouvelle Mairie. Les dépenses rémunèrent le bassin de Pont Favier, l'îlot Grimaldier et les tribunes des stades.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget supplémentaire présenté.

3.2. Subvention

Monsieur le Maire fait état des subventions récemment notifiées par le Conseil Régional :

- 178 425 € pour la construction du complexe de salles multisports ;
- 179 360 € pour acquisition foncière (extension du pôle enfance).

Louis ROSELLO indique qu'une subvention de 1 000 € a été accordée en mai au Foyer du 3ème âge qui fêtait ses 50 ans. Monsieur le Maire demande que soit prise la délibération permettant de verser cette aide exceptionnelle.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3.3. Indemnités du personnel

La prime de fin d'année du personnel communal est forfaitaire : 908 € en 2004 pour un agent à temps complet. Elle varie au prorata de l'évolution du traitement des fonctionnaires pris en compte sur l'année écoulée. De novembre 2004 à octobre 2005, le salaire des agents a été revalorisé de 1,8 %, ce qui porte la prime de fin d'année 2005 à 924 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de la prime de fin d'année.

Une prime prenant en compte la présence des agents et leurs qualités et aptitudes professionnelles a été instaurée en 2004. Le montant de base pour un agent avait été fixé à 100 € et les modalités d'attribution sont définies en fonction de critères tels la présence, l'implication personnelle et la motivation de chacun... Cette année, il est proposé de porter le montant de base à 150 € pour cette indemnité qui sera versée en décembre selon les mêmes critères.

Pour la prime prenant en compte la présence des agents et leurs qualités et aptitudes professionnelles, le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 2 abstentions, le montant de base porté à 150 € pour 2005.

4. Affaires administratives

4.1. Legs de Mme CLAIRAC

Comme indiqué lors du précédent Conseil Municipal, Mme Marie Suzanne CLAIRAC, décédée le 25 février dernier, a légué par testament à la commune d'Eyragues environ 170 tableaux qu'elle a peints durant sa vie. Ces tableaux retracent le parcours philosophique de la recherche du divin dans chaque être. Elle a souhaité comme condition à cette donation que les tableaux soient mis à disposition de l'association GIFFIE qui en assure actuellement l'exposition dans un musée situé, route des Jardins chez M. Serge HANET, son petit-fils.

La commune doit se prononcer sur l'acceptation ou non de ce legs qui en cas d'accord devient irrévocable et se trouve exonéré des droits de mutation.

Monsieur le Maire précise qu'une délégation est allée visiter cette exposition dont Geneviève MARTINI et Madeleine JULLIAN ; cette dernière précise que Mme CLAIRAC, guidée par une voix, a eu une démarche

originale pour réaliser ses peintures.

Les statuts de l'associations ont été demandés ainsi que le testament notifié par le notaire, dont Monsieur le Maire fait lecture.

Un groupe de travail composé de Pierre PANCIN, Marc TROUSSEL, Louis ROSELLO et Jeannine BERGA a été désigné. La municipalité fera part de ses souhaits par écrit, qui seront transmis à l'association.

4.2. Bilan d'activité CCRAD

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes doit adresser un rapport retraçant l'activité de l'année précédente, accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport de la CCRAD doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal. Lecture en est donc faite.

Monsieur le Maire revient sur les différentes locations des locaux de la mairie à la CCRAD, au SMICTTOM, et en cours de négociation avec le CDG13 (ancien local police pour la médecine du travail), et la SOGEDO (ancien local PMI). Il annonce le prochain déménagement de Monsieur CLOUX et l'arrivée de l'ADMR à l'ancien logement de la conciergerie.

4.3. Bilan d'activité PACT-ARIM

L'intervention du PACT-ARIM 13 a pour objectif d'inciter les propriétaires privés de la commune à réhabiliter leur patrimoine. Elle s'articule autour de 3 axes :

- l'assistance technique, administrative, sociale et financière à l'amélioration de logement pour les particuliers qui souhaitent une aide ;
- l'assistance, avec prestation technique, pour ceux qui souhaitent définir leur programme de réhabilitation ;
- l'intervention technique dans le cadre de l'opération façade.

Le Bureau de l'Habitat dont la permanence est assurée les 2ème et 4ème lundi du mois, le matin en Mairie, connaît une bonne fréquentation mais avec une demande essentiellement centrée sur l'opération façade.

À ce titre 11 dossiers ont été ouverts et 10 déposés pour un montant total de travaux cumulés de 52 000 € et 11 590 € de subvention municipale.

Pour les travaux d'amélioration de logements 2 dossiers concernent des propriétaires occupants et 2 dossiers des propriétaires bailleurs pour 86 000 € de travaux et 19 713 € de subventions

Des perspectives pourraient être recherchées pour inciter les personnes âgées à effectuer quelques travaux d'adaptation de leur logement.

5. Questions diverses

· Grippe aviaire

Monsieur le Maire évoque le phénomène actuel de psychose au sujet de la grippe aviaire. Dans ce contexte et afin qu'aucun reproche ne puisse être adressé à la municipalité, il indique le prochain achat de 1 000 à 2 000 masques pour les gens qui interviendraient en cas d'épidémie.

· Rencontre avec Maître Paul

Plusieurs actes étaient en attente depuis 2 ou 3 ans. Un récapitulatif va permettre de régulariser toutes les opérations en cours.

· Logements sociaux

Monsieur le Maire précise que le relevé topographique est prêt et que le plan avec cotes suivra d'ici une dizaine de jours. Un rendez-vous est fixé pour le 7 novembre avec les responsables de la Société HLM de Marseille, mais d'autres sociétés seront également contactées. Ce dossier doit avancer car les communes ne présentant pas 20% de logements sociaux sont dans le collimateur de l'état.

Il rappelle que la réalisation du dossier de révision simplifiée du POS a été confiée Monsieur RANDOULET.

· Tribunes

Michel LEYDET indique que si le temps le permet, elles seront montées à partir du 2 novembre.

· Voirie

Jean-Louis LEONARD informe de la taille des repousses des mûriers platanes qui est en cours.

Il recevra prochainement les commerciaux de Miditraçage et Signali, dans l'attente des devis pour le marquage au sol de la signalisation routière.

· Comité des Fêtes

Michel GAVANON précise que le calme est revenu et que les activités hivernales se mettent en place. Les orchestres et manifestations... 2006 sont calés !

· Organisations provençales

Pierre PANCIN explique que le "Collectif Prouvènço" a pour objet :

- la reconnaissance de la langue provençale dans ses diverses dialectales ;
- l'enseignement du provençal dans les écoles de son territoire ;
- la défense et la promotion de l'identité et de toutes les formes de la culture provençale.

L'association organise des manifestations, évènements et festivals afin de diffuser le plus largement possible la culture et la langue provençales.

L'adhésion à ce collectif, pour la somme de 50 € est ouverte aux communes qui souhaitent apporter leur soutien à cette démarche.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'adhésion, pour 50 € au Collectif Prouvènço.

· **Stationnement**

Pierre PANCIN soulève le problème de stationnement des cars scolaires et des voitures des familles aux abords de l'ancienne mairie.

· **Tourisme**

Christiane MISTRAL rappelle les dates du salon de Provence Prestige qui se déroulera du 24 au 27 novembre au palais de congrès d'Arles.

Une visite de la graine à l'assiette est prévue le 15 novembre.

· **Téléthon**

Marc TROUSSEL précise que le Téléthon se déroulera le 3 décembre et que l'organisation de cette journée se met peu à peu en place.

· **Opération brioche**

Yvette POURTIER que l'opération brioche qui s'est déroulée sur la commune du 10 au 16 octobre a permis de recueillir des fonds pour l'Association de la Chrysalide au profit des handicapés. Elle transmettra dans les prochains jours, le bilan de cette opération

· **Bulletin municipal**

Hélène REY a réuni la commission communication le 20 octobre en présence de Nicolas COISSART du Journal de Alpilles. Il propose la rédaction, la mise en page et l'édition du bulletin municipal en préparation (24 pages) pour un montant d'environ 5 000 €. Le numéro de l'année dernière (20 pages) édité par l'Imprimerie des Tours avait coûté, pour la seule impression, 2 950 €. Monsieur le Maire propose de rencontrer Nicolas COISSART pour négocier le tarif proposé et obtenir un encart municipal dans le Journal des Alpilles.

La distribution, problématique l'année dernière, est réétudiée et devrait s'effectuer par une mise à disposition dans les commerces.

· **Méthanisation**

Dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets, actuellement en enquête publique, deux projets de traitement des déchets sont en cours d'étude : un incinérateur à FOS ou une unité de

méthanisation à Saint-Rémy-de-Provence. Monsieur le Maire souhaite que le Conseil se saisisse de ce dossier et reste vigilant car une unité de méthanisation pourrait être installée à proximité de la commune, créant de nombreuses nuisances dont celui des odeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

[retour](#)